



LE DEVOIR

Hydro ignore un projet de centrale urbaine sans pollution

Un concept inédit
de centrale permettrait
de produire plus
de mégawatts
que le Suroît

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

L'inventeur du moteur-roue d'Hydro-Québec, le scientifique Pierre Couture, a mis au point il y a une décennie un projet de «centrale pompée en milieu urbain» qui permettrait de produire en pleine ville de Montréal les 1000 MW de la centrale du Suroît pour une fraction du prix et sans impact environnemental important.

Des scientifiques de l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ), affilié à Hydro-Québec, ont remis au *Devoir* des documents qui expliquent ce projet conçu au début de la dernière décennie, qu'ils qualifient de «véritable percée technologique». Pourtant, ont-ils affirmé, la direction d'Hydro-Québec ne lui a pas accordé l'importance qu'il mérite et, surtout, l'argent qu'il aurait fallu y investir pour l'utiliser au Québec et dans plusieurs grandes villes nord-américaines. De plus, ont expliqué les chercheurs, le recours à ce mode de production en période de pointe aurait sensiblement réduit les rejets de gaz à effet de serre du réseau de production thermique de tout le nord-est du continent. Ces mêmes sources ont émis l'avis selon lequel Pierre Couture est l'objet d'un véritable «boyottage» et, dans certains cas, de tentatives de dénigrement, ce qui expliquerait que des inventions importantes de ce chercheur restent sur les tablettes, tout simplement.

Le *Devoir* n'a pas pu joindre Pierre Couture pour obtenir des précisions de sa part.

VOIR PAGE A 8: HYDRO

Exit la chèvre, place au singe!



LES HOMMES à la pilosité abondante, les émules de Diane Fossey (la célèbre spécialiste des gorilles) mais aussi George W. Bush (connu, lui, pour ses expressions faciales simiesques) ont de quoi célébrer, à l'instar de ces trois acteurs, surpris hier au temple du Guiyuan, dans la province chinoise de Hubei. En effet, le monde entre aujourd'hui dans une nouvelle année du calendrier astrologique chinois: celle du singe. Exit la chèvre, donc: l'esprit de ce sympathique primate qui aime épouiller ses congénères doit — paraît-il — influencer nos vies quotidiennes au cours de la prochaine année. Et le programme s'annonce même chargé, à en croire les astrologues chinois: Oussama ben Laden va sortir de sa tanière, Taïwan va entrer dans le giron chinois et Bush est assuré d'un nouveau mandat à la Maison-Blanche, prédisent-ils. De quoi se gratter le dessus de la tête...

NEWSCOM

Où va le milliard dédié aux élèves en difficulté?

La vérificatrice
générale et
les commissions
scolaires enquêtent

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le milliard de dollars que Québec verse chaque année aux élèves en difficulté d'apprentissage fait actuellement l'objet d'une enquête de la vérificatrice générale, qui examine l'usage que les écoles font de cette enveloppe.

Le *Devoir* a aussi appris que parallèlement à cette démarche de la vérificatrice générale du Québec (VGQ), Doris Paradis, le ministre de l'Éducation lui-même ausculte ce dossier en évaluant notamment l'utilisation des ressources financières attribuées à ces élèves en plus de faire le tour des services offerts et de dresser un portrait de la situation réelle.

Sous l'appellation EHDAA (enfants handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage), cette catégorie d'élèves que l'on dit sans cesse croissante représenterait 12 % de la clientèle scolaire et ferait chaque année l'objet du versement de un milliard de dollars sur un budget total qui en compte neuf au ministère de l'Éducation (MEQ).

«En vertu de la Loi sur le Vérificateur général, nous procédons cette année à la vérification de l'optimisation des ressources des services d'aide aux EHDAA. Cette vérification vise notamment à nous assurer que le ministère

Les
enseignants
entendent
faire du
dossier l'objet
principal de
la prochaine
négociation

VOIR PAGE A 8: ÉLÈVES

Non aux industries énergivores

Première mise en garde
publique d'Hydro
au gouvernement

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les dirigeants d'Hydro-Québec ont formellement prévenu le gouvernement hier de ne plus accepter de projets industriels énergivores comme les alumineries, les papeteries ainsi que l'industrie chimique et plastique. Hydro-Québec n'a plus de surplus d'électricité et ces projets industriels se traduisent par des hausses de tarif pour l'ensemble des Québécois.

«On dit aux gens: faites attention», a lancé hier le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, lors de la commission parlementaire qui étudie le plan stratégique de la société d'État. Le gouvernement et ses agents de développement économique auraient intérêt à calculer le coût des emplois créés dans le cadre de ces grands projets en tenant compte du coût de l'électricité. «On peut faire beaucoup plus avec les mégawatts qu'on a»

VOIR PAGE A 8: INDUSTRIES

■ Les familles nombreuses
paieront la note, page A 3

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics... A 4	Météo.....	B 4	
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 8	Mots croisés..	A 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

In vino veritas?

Le vin que nous buvons
n'est pas toujours celui
que nous achetons

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Avant aux amateurs de vin. Le riesling austro-allemand que vous croyez déguster est probablement issu d'un cépage de sémillon. Les vignes de merlot qui croissent en sol chilien appartiendraient plutôt au cépage carmenère. Le zinfandel, fleuron de la Californie, prospère en Italie depuis des lustres sous l'appellation de primitivo. Et que dire du seyval blanc ou du maréchal Foch cultivés au Québec? Devant cette vaste confusion, les scientifiques ont fait appel à la génétique pour démasquer la réelle identité des divers cépages qui ont pris racine dans le Nouveau Monde. Et les découvertes furent des plus étonnantes.

Depuis le néolithique, les hommes ont voyagé en emportant avec eux des vignes qu'ils ont transplantées dans le nouveau coin de ter-

re où ils se sont établis. L'appellation du cépage a été oubliée en cours de route, voire confondue ou mélangée avec celle d'une autre variété. Parfois, un fraudeur a pu proposer à un viticulteur un cépage générique mais qui produit de la piquette, tout en lui attribuant le nom d'une variété renommée. Bien que pour la plupart elles aient été introduites involontairement à l'origine, les erreurs d'appellation se sont perpétuées. Et c'est ainsi qu'un même cépage s'est retrouvé affublé de différentes dénominations.

La méthode traditionnelle pour identifier les cépages se fonde principalement sur la morphologie des organes de la vigne: la couleur et la grosseur des raisins, la forme de la grappe et des rameaux, le rapport entre la longueur des nervures primaires et secondaires de la feuille ainsi que

VOIR PAGE A 8: VIN



• LES ACTUALITÉS •

L'attente aux urgences

La conséquence de la perte de 5000 lits sous le PQ

L'entourage du ministre de la Santé juge impossible de corriger la situation rapidement

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour expliquer la montée en flèche du nombre de séjours excessifs dans les urgences depuis 1995, le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux allègue essentiellement les coupes de 5000 lits faites au cours des huit dernières années par le gouvernement précédent dans le secteur des soins de longue durée.

«Avec les fermetures d'hôpitaux, le nombre de lits de soins de longue durée disponibles au Québec est passé de 46 000 en 1995 à 41 000 en 2002. Au même moment, la promesse de développer des soins à domicile n'a jamais été remplie. Ce n'est pas pour rien qu'on dit qu'il faut développer des places en soins de longue durée», a défendu hier Cathy Rouleau, attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lieu et place du ministre Philippe Couillard, actuellement en vacances.

Dans son édition d'hier, *Le Devoir* révélait que le problème des séjours excessifs dans les urgences du Québec non seulement n'a pas été réglé au fil des ans mais a atteint des sommets inégalés en 2002, avec une pro-

portion de patients en attente depuis plus de 48 heures de près de trois fois plus élevée qu'en 1995. La situation est particulièrement critique dans la grande région montréalaise, où près de 12 % des patients admis à l'urgence poireautent 48 heures et plus. Pour l'ensemble des urgences du Québec, cette proportion a atteint une moyenne de 7 % en 2002.

La porte-parole du ministre Couillard a reconnu que cette situation est inacceptable et que le gouvernement actuel prône une politique de «tolérance zéro» pour ce qui est des «séjours excessifs». Cependant, a-t-elle expliqué, cette situation ne pourra pas être corrigée rapidement compte tenu du manque criant de ressources, notamment dans les soins à domicile et les soins de longue durée.

«On ne connaît pas encore l'enveloppe qui nous sera attribuée dans le prochain budget, mais le ministre a déjà indiqué que sa priorité irait au développement de soins à domicile», a-t-elle insisté, précisant que l'argent ne peut pas résoudre «tous les problèmes» des urgences.

Les gestes faits depuis août dernier par le nouveau directeur du Centre de coordination nationale sur les urgences (CCNU), le Dr Jacques Bachand, auraient

déjà commencé à donner des résultats positifs, a affirmé Mme Rouleau hier. «On est dans une meilleure posture que l'an dernier à pareille date et la période des Fêtes a été beaucoup moins difficile. On ne dit pas que c'est parfait, mais ça s'améliore», a-t-elle plaidé.

Mme Rouleau soutient par ailleurs que le ministre de la Santé mise beaucoup sur la création des nouveaux réseaux locaux de services intégrés pour atténuer le problème de l'achalandage des urgences. La loi 25, adoptée en décembre dernier, obligera bientôt les établissements d'un même territoire à fusionner leurs conseils d'administration pour former de tels réseaux. Cela, estime le ministre, devrait améliorer la collaboration entre les hôpitaux, les CLSC et les centres d'hébergement et de soins de longue durée. Le Dr Bachand est d'ailleurs issu de la Régie régionale de la santé de l'Estrie, où un tel système de réseaux de services intégrés a été mis en place avec succès dans la région de Sherbrooke.

Hier, des spécialistes de la médecine d'urgence avaient plusieurs diagnostics pour expliquer cette descente aux enfers dans les urgences. Selon Alain Vadeboncoeur, urgentologue à l'Institut de cardiologie de Montréal, c'est la détérioration de la situation

dans la couronne de Montréal qui est frappante. «Ça toujours été difficile à Montréal, mais là, c'est devenu dramatique dans la couronne. Ça prend beaucoup de conditions dans une urgence pour que ça marche. Là où ça fonctionne, c'est que c'est une préoccupation constante de la direction», croit-il.

À la Cité de la Santé de Laval, qui affiche un des meilleurs scores au Québec (2,2 % en 2002) après avoir longtemps été la pire salle d'urgence en province (20 % en 1995), on expliquait ainsi la recette de ce succès hier. «Des médecins coordonnateurs évaluent la situation à l'urgence et les lits disponibles dans l'hôpital à plusieurs moments de la journée. Nous avons aussi acheté des lits intermédiaires à des hôpitaux de soins de longue durée de Montréal pour y transférer les patients qui récupèrent ainsi que des lits dans des résidences privées pour placer les patients en attente d'hébergement», a expliqué le Dr Gilles Bastien, directeur des services professionnels à la Cité de la Santé. La création du Centre hospitalier ambulatoire régional de Laval (CHARL) en 1999 a aussi permis d'augmenter les services à domicile et de prévenir plusieurs hospitalisations, notamment chez les malades chroniques. «Cela nous a énormément aidés», a affirmé le Dr Bastien.

EN BREF

Affaire Arar: perquisition chez une journaliste

(AFP) — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a perquisitionné hier le domicile et le bureau d'une journaliste du quotidien *Ottawa Citizen* dans le cadre d'une enquête sur «des fuites présumées d'information dans l'affaire Maher Arar», a indiqué un porte-parole de la GRC. Maher Arar est ce ressortissant canadien d'origine syrienne expulsé des États-Unis vers la Syrie en octobre 2002 alors qu'il se trouvait en transit à l'aéroport de New York en attente de son vol pour Montréal. Les perquisitions au domicile et au bureau de la journaliste Juliet O'Neill pourraient mener à des accusations en vertu de la loi fédérale sur la protection de l'information. Au moment de perquisitionner son bureau, la police était munie d'un mandat précisant que

«Juliet O'Neill a reçu un document ou un renseignement secret en sachant ou en ayant raison de croire à ce moment-là» que celui-ci lui était transmis «en violation de la loi», selon la chaîne de télévision publique CBC. Selon le rédacteur en chef du *Ottawa Citizen*, Scott Anderson, la journaliste aurait publié le 8 novembre dernier des renseignements confidentiels laissant entendre que M. Arar avait été en contact avec l'organisation terroriste al-Qaïda, ce qu'il a toujours fermement démenti.

Pour adultes seulement

(PC) — Le gouvernement de l'Ontario est invité à restreindre l'accès des adolescents aux films montrant des acteurs en train de fumer. La recommandation fait partie d'un rapport de la section jeunesse de l'Association pulmonaire de l'Ontario sur les façons

de contrer le tabagisme chez les jeunes. Le rapport a été remis au ministère ontarien de la Santé la semaine dernière. Michelle Tham, 18 ans, de Mississauga, a expliqué que le groupe s'est concentré dans son étude sur les raisons qui poussent les adolescents à allumer leur première cigarette. «Tout le monde parle de la pression des camarades comme étant le problème, mais parfois, c'est une seule personne. Peut-être qu'une fille qui regarde Julia Roberts fumer ressent l'envie d'être influencée par cela.» L'équipe jeunesse de l'Association pulmonaire a eu l'idée de réaliser sa recherche en prenant connaissance d'une étude américaine qui a démontré que la moitié des jeunes de 10 à 14 ans ont commencé à fumer parce qu'ils ont vu cela dans un film, a ajouté Michelle Tham. L'étude a aussi conclu que plus les jeunes voyaient de gens fumer dans des films, plus ils étaient susceptibles de s'adonner à cette habitude.

Communiquer coûte cher

(Le Devoir) — Le comité exécutif de la Ville de Montréal a autorisé hier l'octroi de deux contrats de communication et de marketing à des firmes externes pour prêter main-forte aux services des communications de la Ville. Le premier contrat, d'une valeur de plus de 250 000 \$ par année et de 750 000 \$ en trois ans, a été accordé à la firme Acropole. Cossette Communication a pour sa part décroché un contrat de plus de 500 000 \$ par année, pour un total de 1,5 million en trois ans. Francine Senécal, membre du comité exécutif de la Ville, a justifié le recours à des firmes externes en expliquant que les services des communications de la Ville disposaient de ressources limitées et que certains dossiers exigeaient des compétences précises, notamment en matière de stratégie de communication en situation de gestion de crise.

Brenda Milner honorée par l'Académie des sciences des États-Unis

LE DEVOIR

La scientifique montréalaise et grande spécialiste du cerveau Brenda Milner, dont *Le Devoir* publiait un portrait dans son édition du 6 janvier dernier, vient de se voir décerner un prix prestigieux pour l'ensemble de son œuvre par la National Academy of Sciences des États-Unis.

La docte académie américaine a annoncé hier qu'elle attribuera à la neuropsychologue québécoise son prix 2004 en neurosciences, un honneur qui n'est décerné que tous les trois ans en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle d'un scientifique à l'avancement des sciences liées au cerveau. Le docteur Milner sera honorée le 19 avril prochain à Washington et ce prix fera d'elle la seule scientifique hors des États-Unis à avoir reçu à ce jour un tel honneur. Agée de 85 ans, Brenda Milner poursuit toujours ses recherches et l'enseignement de la neurologie à l'Institut neurologique de Montréal de l'université McGill, où elle a débuté sa carrière, dès 1954, aux côtés des éminents docteurs Wilder Penfield, un pionnier dans le traitement de l'épilepsie, et psychologue Donald Hebb.

«Brenda Milner est un géant de



JACQUES GRENIER, ARCHIVES LE DEVOIR
Brenda Milner

notre époque. Sa présentation détaillée du dysfonctionnement de la mémoire à la suite de lésions de l'hippocampe a servi d'assise à la compréhension moderne de la mémoire et des divisions des mécanismes de stockage de la mémoire», a soutenu hier par voie de communiqué le docteur Eric Kandel, professeur au Centre de neurobiologie de l'université Columbia et lauréat du prix Nobel de médecine en 2000.

En plus d'avoir élucidé le rôle crucial de l'hippocampe dans le fonctionnement de la mémoire à court terme, les travaux récents du docteur Milner se sont intéressés au rôle des lobes frontaux, ainsi qu'au rôle de l'hémisphère droit dans la mémorisation des objets dans l'espace.

Appel capital :

1 800 463-5229

REER

Obligations boursières du Québec

Capital entièrement garanti.

Rendement selon la performance boursière des 30 plus grandes entreprises du Québec (Indice Québec-30^{MC}).

Nouvelle émission en vente jusqu'au 5 mars 2004.

Choix du terme

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 70 %	Sans limites de rendement

BONI DE

1%

du capital investi, applicable sur les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Passer nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30^{MC}, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne Placements

Québec

LIQUIDATION JANVIER

au Club 402-HOMME 50% à 70%

Costumes importés d'Italie 100 % laine = tissus griffés	reg. 950 \$ Solde 349 \$
Manteaux importés d'Italie cachemire et laine	reg. 900 \$ Solde 349 \$
Vestons importés d'Italie 100 % laine = tissus griffés	reg. 700 \$ Solde 249 \$
Pantalons 100 % laine, importés d'Italie	reg. 195 \$ Solde 99 \$
Pantalons en velours côtelé importés d'Italie	reg. 175 \$ Solde 75 \$

1118, rue Sainte-Catherine O., 2^e étage, Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h sur rendez-vous seulement

Pour annoncer, appelez au 985-3322 ou au 1-800-363-0305

Mieux-être

Hommes ou femmes

Avez-vous un problème de perte de cheveux?

Êtes-vous à la recherche d'un résultat naturel et permanent?

Certaines des plus belles têtes en ville sont l'œuvre de l'équipe de la CLINIQUE DE GREFFE DE CHEVEUX BÉDARD.

Une tradition d'excellence depuis plus de 30 ans.



La Clinique de greffe de cheveux Bédard
(514) 842-8449 ou 1-800-363-3547
www.pbédard.com
630, rue Sherbrooke Ouest, bur. 301
Montréal H3A 1E4
Montréal et Paris

LE DEVOIR

POLITIQUE



Michel David

Un malentendu

Il est assez paradoxal qu'un gouvernement se demande encore comment présenter son programme électoral... huit mois après les élections.

S'il est vrai que la population ne saisit toujours pas le sens de l'action gouvernementale, au point où les stratèges libéraux songeaient sérieusement à réquisitionner les ondes pour permettre au premier ministre Charest de s'en expliquer, on doit logiquement conclure qu'il est faux de prétendre que le PLQ a reçu un mandat clair le 14 avril, comme M. Charest ne cesse de le répéter.

On semble s'être rendu compte qu'il serait contre-productif de lui faire simplement répéter à la télévision les mêmes platitudes sur le sens de la «réingénierie», dont on nous rebat les oreilles depuis des mois. À moins d'avoir une très grosse annonce à faire, M. Charest ne ferait qu'accréditer l'idée selon laquelle son gouvernement est en pleine crise. Autrement, il a bien d'autres tribunes à sa disposition.

D'ailleurs, on ne peut pas dire que le premier ministre ait eu beaucoup de succès avec la lettre qu'il a fait publier dans les journaux l'automne dernier. Il n'a réussi qu'à provoquer la colère des syndicats sans rassurer qui que ce soit.

Déjà très mal disposés à l'endroit du gouvernement, à en croire les sondages, il y a fort à parier que les téléspectateurs retiendraient surtout la réplique qu'il faudrait bien consentir aux partis d'opposition.

Le simple fait d'avoir envisagé un recours aussi exceptionnel n'en donne pas moins la mesure du désarroi qui règne actuellement à Québec. Comment pouvait-on s'imaginer qu'un tel chambardement, dont on n'a encore vu que le prélude, passerait comme une lettre à la poste?

En réalité, je ne crois pas que les communications soient le principal problème. En tout cas, pas dans le sens où on semble le penser au bureau du premier ministre. Ce n'est pas tellement que la population ne comprend pas ce que le gouvernement veut faire mais plutôt que le gouvernement refuse d'entendre ce qu'elle essaie de lui dire depuis l'automne dernier.

Pendant des années, on a reproché au PQ de toujours savoir mieux que les Québécois ce qui était bon pour eux. Ce qui a été rejeté le 14 avril dernier, c'était moins le «modèle» hérité de la Révolution tranquille, même si certains ajustements s'imposaient, que cette arrogance péquiste vainement dénoncée par Joseph Facal.

Par le passé, le pragmatisme des libéraux les a généralement mis à l'abri de ce détestable travers. La surprise est de découvrir des gens aussi convaincus que leurs prédécesseurs de détenir la vérité. Comme la souveraineté, on a parfois l'impression que la «réingénierie» est devenue une sorte de mission sacrée pouvant justifier tous les sacrifices.

Les Québécois ont eu leur quota de missionnaires depuis un quart de siècle. Ce qu'ils espéraient avant tout des libéraux, c'est ce que le PQ leur avait promis, bien plus que du changement, en 1976, soit un «bon gouvernement». Si M. Charest croit vraiment avoir le mandat de «réinventer le Québec», il y a un sérieux malentendu.

Une des choses élémentaires qu'on est en droit d'attendre avant de songer à tout bouleverser, c'est que le ministre de la Sécurité publique soit capable de distinguer les bons des méchants. Dans la récente crise à Kanesatake, Jacques Chagnon a fait preuve d'une myopie qui ne correspond pas du tout à l'idée qu'on se fait d'un «bon gouvernement».

Avant d'aller parader à la télévision, M. Charest ferait mieux de s'assurer que son gouvernement cesse de violer systématiquement les engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale.

Le programme du PLQ ne laissait place à aucune ambiguïté: «Il faut éviter que le gouvernement investisse à la fois dans un plan d'action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fasse la promotion de politiques de production d'électricité à partir du gaz naturel.»

En voyant le gouvernement donner son feu vert au projet de centrale thermique du Suroît, que les libéraux avaient si vivement dénoncé quand le gouvernement Landry l'avait annoncé une première fois, en octobre 2001, on peut seulement se demander quelle sera le prochain reniement.

Le ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, mériterait un prix d'humour pour avoir déclaré, l'automne dernier: «C'est le gouvernement qui dit à Hydro-Québec quoi faire et pas l'inverse.»

Dans le dernier numéro de *L'Actualité*, M. Hamad explique avoir «renvoyé Hydro-Québec à ses planches à dessin pour qu'elle conçoive un projet plus acceptable politiquement». Aux bureaux d'Hydro, on doit être mort de rire. Si ça peut le consoler, il n'est pas le premier à se faire remplir de la sorte, mais il devrait tout de même éviter les fanfaronnades.

Le vrai dindon de la farce est toutefois le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, qui était catégoriquement opposé au projet du Suroît, également rejeté par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Il avait même déclaré, avec toute la morgue qu'on lui connaît: «Personne ne pourra me faire changer d'idée là-dessus.»

Dans mon bulletin de fin de session, j'avais accordé la note B- à M. Mulcair, expliquant que le spécialiste des «jobs de bras» dans l'opposition avait su se transformer en écologiste modèle. Avoir su... À peine 24 heures plus tard, le conseil des ministres adoptait, sur sa recommandation, le décret approuvant le projet du Suroît, dont une étude de son propre ministère contestait ouvertement la nécessité. Pitoyable.

mdavid@ledevoir.com

Hausse modulée des tarifs d'électricité

Des enfants? Un logis mal isolé? Une facture salée!

La hausse modulée des tarifs d'électricité, censée aider les plus démunis, va pénaliser les familles avec plusieurs enfants, riches ou pauvres. La modulation ne règle pas tout, reconnaît Hydro-Québec.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

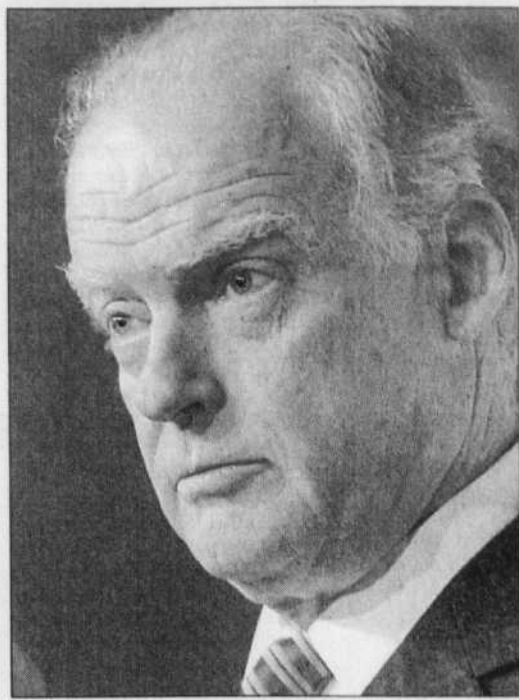
Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, n'a pas pu expliquer hier comment la hausse modulée des tarifs en fonction de la consommation, demandée par Hydro-Québec, ne va pas frapper de plein fouet les familles avec plusieurs enfants, en particulier les plus démunies.

En commission parlementaire hier, Hydro-Québec a amorcé la présentation, d'une durée de deux jours, de son plan stratégique 2004-05. Hydro-Québec Distribution, le bras de la société d'État qui achemine l'électricité aux Québécois et qui a présenté des demandes de hausse des tarifs à la Régie de l'énergie, était la première à répondre aux questions des parlementaires. Hydro-Québec Trans-Energie a suivi en après-midi. Hydro-Québec Production, la planche à billets de la société d'État, filiale non réglementée dont le rendement sur l'avoire propre dépasse les 25 % en 2003, comparait aujourd'hui.

Dans sa demande de hausse des tarifs de 2,9 % présentée à la Régie de l'énergie pour entrer en vigueur le 1^{er} avril prochain après une première hausse de 3 % autorisée à compter du 1^{er} janvier dernier, Hydro-Québec Distribution a voulu épargner les petits consommateurs avec une augmentation modulée: pas de hausse pour les premiers 30 kWh consommés quotidiennement et une augmentation de 7,15 % pour le tarif appliqué à la consommation en sus. Si les personnes seules occupant un appartement s'en tirent avec une hausse de 2,1 %, les familles habitant un bungalow ordinaire subissent une augmentation de 4,2 %, et les grands consommateurs résidentiels, une hausse de 4,7 %. Si on tient compte de l'augmentation de 3 % introduite au début de l'année, les familles feront face à une hausse de plus de 7 % de leur facture d'électricité si la Régie de l'énergie accède à la dernière demande d'Hydro-Québec. «Notre but, c'est de faire en sorte que les plus démunis reçoivent le moins possible l'augmentation», a expliqué le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé.

Mais les représentants des groupes de consommateurs, comme Manon Lacharité, de l'Union des consommateurs, qui regroupent des ACEF, croient au contraire que les familles avec plusieurs enfants, qui consomment beaucoup d'énergie, écopent. En outre, les familles les plus démunies habitent souvent des logements ou des domiciles moins bien isolés. Les locataires dépendent en outre du bon vouloir de leur propriétaire pour améliorer la situation.

«La modulation va certainement aider», a soutenu



JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

André Caillé, président d'Hydro-Québec, propose d'aider les familles démunies en investissant dans l'Agence d'efficacité énergétique et en créant un fonds pour aider les mauvais payeurs.

Sam Hamad au cours d'un point de presse. «Il y a une corrélation entre la consommation et le revenu.»

Or, en commission parlementaire, le président d'Hydro-Québec Distribution, André Boulanger, a reconnu que l'étude qui établissait cette corrélation n'était valable que dans trois cas sur quatre. Le quatrième cas, ce sont des familles à faible revenu qui affichent une consommation élevée. La modulation des tarifs est un moyen qui «n'est pas parfait» pour faire en sorte que les démunis ne soient pas frappés par les hausses de tarif, a reconnu M. Boulanger.

Pour aider les plus démunis, M. Caillé a annoncé qu'Hydro-Québec triplera sa contribution annuelle à l'Agence d'efficacité énergétique: celle-ci passera de 1,2 million à 3,6 millions de dollars. Cet apport servira à aider les plus démunis à réduire leur consommation d'électricité, a-t-on expliqué. «Il y a des mesures très peu dispendieuses qui permettent de faire beaucoup», a souligné M. Caillé.

Hydro-Québec créera également un fonds doté d'environ trois millions, en collaboration avec les ACEF, pour aider les mauvais payeurs à acquitter leur facture d'électricité. Environ 15 000 clients d'Hydro-Québec pourraient avoir besoin de cette aide, a signalé M. Boulanger.

Les provinces veulent rencontrer Martin

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les premiers ministres provinciaux attendent impatiemment que le premier ministre Paul Martin fixe une date pour une réunion où ils espèrent faire valoir leurs attentes en matière de financement des soins de santé.

Au début du mois, des sources bien informées avaient affirmé que la rencontre en question aurait lieu fin janvier, et les proches de M. Martin ont re-

connu qu'elle était imminente. Mais on n'en connaissait toujours pas la date hier.

Selon le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, Pat Binns, qui préside le groupe des premiers ministres des provinces, ceux-ci ont écrit à M. Martin en décembre pour lui demander une rencontre prébudgétaire. Lorsqu'ils ont vu M. Martin avant le match de la coupe Grey, en novembre dernier à Regina, celui-ci avait accepté de les consulter avant de déposer le prochain budget, attendu début mars.

Course à la direction du Parti conservateur

Belinda Stronach défend le mariage gay

Les députés alliancistes seraient cependant libres de voter comme bon leur semblerait

PRESSE CANADIENNE

Winnipeg — La candidate au leadership conservateur Belinda Stronach a entrepris sa tournée de l'ouest du pays hier en s'aventurant plus avant dans un dossier controversé, celui du mariage homosexuel.

Mme Stronach a affirmé à un animateur de radio de Winnipeg que le mariage de conjoints de même sexe fait partie des droits de la personne. «Les gens devraient être traités également en vertu de la loi, que vous soyez un homme ou une femme, quelle que soit votre religion ou votre culture», a soutenu Mme Stronach au cours de ce premier événement public depuis le lancement officiel de sa campagne, hier à Aurora, en Ontario.

Elle a aussi dit comprendre que certains membres du parti ne partagent pas sa position, qu'elle écouterait ce qu'ils ont à dire et qu'elle leur permettrait de voter librement sur ce sujet au Parlement.

La position de Mme Stronach contraste avec celle de son adversaire Stephen Harper, qui a été applaudi à Winnipeg la semaine dernière lorsqu'il a défini dans un discours le mariage non pas comme un droit mais comme une valeur sociale partagée entre un homme et une femme.

M. Harper, ex-leader de l'Alliance canadienne, est généralement considéré comme jouissant d'une solide avance dans l'Ouest à cause de la forte représentation d'alliancistes

au sein du nouveau Parti conservateur du Canada. En revanche, Mme Stronach peut compter sur l'appui de l'ex-premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, et de plusieurs conservateurs provinciaux.

À part ses commentaires sur le mariage de conjoints de même sexe, Mme Stronach n'a guère fourni de précisions sur ses positions au cours de sa brève escale à Winnipeg. Elle s'est justifiée en disant que, pour l'heure, elle préfère parler avec les Canadiens et qu'elle définira son programme dans les semaines à venir.

Le vote sur le leadership du parti aura lieu le week-end des 19, 20 et 21 mars.

Par ailleurs, un sénateur pro-marijuana, qui appuie Mme Stronach, a déclaré qu'il discuterait avec cette dernière de son opposition à la décriminalisation du cannabis.

Pierre-Claude Nolin, qui travaille à la campagne de Mme Stronach au Québec et qui a présidé un comité du Sénat qui a recommandé la légalisation du cannabis, a indiqué hier qu'il compte rencontrer Mme Stronach la semaine prochaine pour la sensibiliser à la question.

Le gouvernement libéral a proposé de décriminaliser — et non de légaliser — la possession de petites quantités d'herbe.

Selon Mme Stronach, une loi plus libérale freinerait la circulation à la frontière canado-américaine à cause du durcissement des mesures de sécurité.

La ministre du Patrimoine n'a pas encore complété le tour de ses dossiers

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Un mois après son assermentation, la ministre du Patrimoine, Hélène Scherrer, se donne encore un mois pour compléter le tour du propriétaire. Plusieurs dossiers importants dans le domaine culturel, sauf, entre autres dossiers, le Fonds canadien de télévision, devront attendre après les élections fédérales pour obtenir une réponse.

«Je me donne un mois encore pour dire que j'ai fait vraiment le tour des dossiers», a indiqué la ministre lors d'une brève entrevue accordée au *Devoir* hier. Le discours du Trône est toutefois dans moins de deux semaines. On attend un budget pour la fin de février et le déclenchement des élections fédérales fort probablement en avril.

«Il va y avoir des orientations de prises, mais soyons réalistes. [...] De penser qu'on va avoir des choses bien encadrées et bien structurées d'ici le mois d'avril, c'est utopique», dit celle qui a fait son entrée au cabinet le 12 décembre dernier.

Il ne faut donc pas attendre de réponse rapide à l'imposant rapport du comité du Patrimoine sur la radiodiffusion, a-t-elle reconnu. Le rapport, qui concluait deux ans d'études et faisait environ 1000 pages, a été présenté le 11 juin dernier. N'étant que la prorogation des travaux parlementaires, le gouvernement aurait dû y répondre dans les 150 jours, soit en novembre dernier. Du travail a donc été fait par le ministre et Mme Scherrer en convient, mais elle n'est pas prête à s'avancer et souhaite prendre du recul.

Elle semble plus pressée lorsqu'il est question du Fonds canadien de télévision. Ce dernier a vu son budget réduit du quart l'an dernier, semant l'émoi et provoquant la mort d'émissions populaires. La ministre dit qu'elle compte «retourner en parler au cabinet». Elle refuse de révéler ses intentions mais insiste: «C'est un des gros dossiers chauds sur lesquels on va s'attarder.»

Elle devrait aussi préciser dans les semaines à venir comment elle compte répondre aux événements qui dépendaient du programme des commandes abolies le 13 décembre et qui ont été invités à se tourner vers son ministère pour leurs futures demandes d'aide. Elle avertit que «ça va faire mal», que seulement un certain nombre d'événements «méritoires» pourront être soutenus car elle n'a pas davantage d'argent.

Inconnue des milieux culturels avant de prendre la barre du ministère, Mme Scherrer a commencé à rencontrer des ministres provinciaux, dont sa collègue québécoise Line Beauchamp hier, et quelques représentants du domaine des arts. Elle a cependant fait sourciller quelques personnes la semaine dernière en décidant de ne pas se présenter à un forum sur les entreprises culturelles organisé à Paris à l'initiative du Canada. La nouvelle ministre dit avoir dû choisir entre cet engagement et ceux déjà pris auprès de ses homologues provinciaux.

Sous Sheila Copps, le Canada s'est fait le champion de la protection de la diversité culturelle sur la scène internationale. Mme Scherrer affirme qu'elle ne veut pas négliger ce dossier qui lui «tient à cœur». «Très, très prochainement, je veux me faire présente aussi au niveau international parce que ce sont des soutiens que je veux chausser.»

Cette chaude partisane de Paul Martin est toutefois très occupée sur un autre front: l'organisation de la future joute électorale. Nommée coprésidente de la campagne libérale, elle a défendu le principe de soumettre les aspirants candidats à un questionnaire sur leurs antécédents mais a reconnu que la première version publiée en fin de semaine, avec sa question sur la santé mentale, était inacceptable. «Mea culpa. Je le prends personnellement. On l'a échappée.»

À PAS DE LOUP

Julie DUCHESNE
Monika THOMA-PETIT

Sous la direction de
Julie DUCHESNE

À PAS DE LOUP
Manuel de l'élève A

Collection EMPREINTES
Enseignement moral.

96 pages - 24,95 \$

Les Éditions LA PENSEE inc.
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies

3 9 1 3
BLEU
NUIT

SOLDE
DU 8 AU 28 JANVIER INCLUSIVEMENT

20 jours à 20%

sur tous les produits que vous aimez...
et des fins de séries à 30% et à 50%

Arthur Quentin

ARTHUR QUENTIN 3960 RUE ST-DENIS MONTRÉAL TEL. 843.7513
BLEU NUIT 3913 RUE ST-DENIS MONTRÉAL TEL. 843.5702

• LES ACTUALITÉS •

Montréal congédie le col bleu accusé de conduite avec facultés affaiblies

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Le col bleu qui avait embouti une camionnette au volant de sa niveleuse le 20 décembre dernier, alors qu'il était vraisemblablement en état d'ébriété, a été congédié par la Ville de Montréal. La décision a été entérinée mardi soir par les élus de Ville-Marie à l'occasion de la séance du conseil d'arrondissement.

Alors qu'il participait à une opération de déneigement quelques jours avant Noël, Serge Gignac, un col bleu comptant 29 ans de service à la Ville de Montréal, avait percuté une camionnette à l'angle du boulevard René-Lévesque et de la rue Panet. Selon un témoin, l'homme aurait brûlé au moins deux feux rouges avant d'emboutir la camionnette à bord de laquelle se trouvaient deux passagers.

Personne n'avait été blessé, mais le col bleu de 47 ans avait été arrêté par les policiers qui avaient par la suite porté des accusations de conduite avec facultés affaiblies. Jugeant les faits suffisamment graves, l'arrondissement de Ville-Marie avait aussitôt suspendu l'employé sans solde pour une période indéterminée. Il a été congédié mardi, mais les élus n'ont pas voulu commenter leur décision.

Un autre col bleu, qui, lui, avait tenté de cacher les bouteilles de bière de son collègue à la suite de l'accident, avait également été appréhendé par les policiers. Il n'a reçu qu'un avis disciplinaire de son employeur et a pu réintégrer ses fonctions. Les deux hommes devront comparaître le mois prochain et Serge Gignac aura à répondre à des accusations de conduite avec facultés affaiblies.

L'arrondissement de Ville-Marie n'a pas eu besoin de l'autorisation du comité exécutif de la Ville centrale pour décréter ce congédiement, compte tenu des nouvelles responsabilités qui ont été accordées aux arrondissements à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 33 adoptée par l'Assemblée nationale le 18 décembre dernier.

Le conseiller syndical des cols bleus, Michel Fontaine, estime que la décision de l'arrondissement est prématurée et qu'elle a été motivée par des raisons politiques. Le syndicat des cols bleus regroupés déposera vraisemblablement un grief pour contester ce congédiement.

«Teflon Don»

La justice canadienne n'a jamais réussi à mettre en échec Vito Rizzuto, arrêté mardi à la demande des États-Unis

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les Anglos le surnomment le «Teflon Don», c'est-à-dire l'homme auquel aucune affaire n'a jamais collé. Jusqu'à son arrestation, mardi, pour trois meurtres commis en 1981 aux États-Unis, Vito Rizzuto n'avait jamais été inquiété par la justice, ou à peine.

Les États-Unis réussiraient-ils là où le Canada a échoué? Si la Cour supérieure consent à l'extradition de Rizzuto, le présumé parrain de la mafia montréalaise devra répondre aux plus sérieuses accusations de sa vie, soit le meurtre de trois capitaines déloyaux de la famille Bonanno (Alphonso Indelicato, Phillip Giaccone et Dominik Trincherà), criblés de balles dans un restaurant de Brooklyn, le 5 mai 1981. Selon les témoignages de deux transfuges de la famille Bonanno, Vito Rizzuto, âgé de 35 ans à l'époque, aurait lui-même appuyé sur la gâchette avant de prendre la fuite avec l'aide de complices.

La famille Rizzuto, d'origine sicilienne, et le clan calabrais des Cotroni entretenaient tous deux d'étroits liens avec les Bonanno, mais ils se sont retrouvés au cœur d'un conflit qui a fait une vingtaine de morts à Montréal et en Italie entre 1976 et 1981, et dont le clan Rizzuto est sorti gagnant.

Nick Rizzuto, toujours vivant et domicilié à Montréal, de même que son fils Vito se seraient alignés sur les puissants Cuntrera-Caruana. Frank Cotroni avait pour sa part délégué son pouvoir à Paolo Violi. Violi et ses deux frères sont tombés sous les balles en moins de quatre ans, de 1977 à 1980.

Un seul de ces crimes a été résolu, celui de Paolo Violi. Giovanni Dimora, Agostino Cuntrera (un cousin de la toute puissante famille) et Dominico Manno, le beau-frère de Nick Rizzuto, ont plaidé coupables à des accusations réduites de complot pour meurtre sur Violi, écopant de sentences variant de cinq à sept ans.

La famille Cuntrera-Caruana n'a jamais fait parler d'elle jusqu'à l'arrestation de ses principaux membres, en 1998, dans le cadre du projet Omerta. Alfonso Caruana, deux de ses frères et un neveu ont écopé de peines de quatre à dix-huit ans de pénitencier pour avoir dirigé un réseau international de trafic de cocaïne et d'héroïne dirigé à partir de Toronto et de Montréal. Au Canada seulement, le clan aurait fait entrer 1,5 tonne de cocaïne.

Les liens de la famille Rizzuto avec les Cuntrera-Caruana avaient été mis au jour par Tommaso Buscetta, un important mafioso qui avait participé à la création de la commission sicilienne pour résoudre les conflits entre les différentes familles. Buscetta

avait retourné sa veste en 1983, collaborant entre autres aux enquêtes menées par le célèbre juge Giovanni Falcone, en Italie. Ses révélations n'avaient cependant pas permis d'arrêter les membres du clan Rizzuto.

La justice canadienne a bien tenté de coincer Vito Rizzuto, mais sans succès. En 1987 et en 1988, il était accusé dans deux affaires séparées d'importation totalisant plus de 40 tonnes de haschisch, mais il bénéficiera d'un acquittement dans un dossier et d'un arrêt des procédures dans l'autre.

Le fisc a également poursuivi Vito Rizzuto pour des impôts non payés sur un revenu de 1,5 million, mais il conclura une entente à l'amiable en 2001.

A ce jour, le dossier judiciaire de Vito Rizzuto ne présente que deux petites taches: condamnation pour avoir troublé la paix en 1965 et condamnation pour crime d'incendie et fraude en 1972.

Certains membres de son entourage ont dû affronter la justice, comme Joseph Lagana, décrit par les policiers comme le conseiller financier de Rizzuto. Cet avocat avait été condamné à 18 ans de pénitencier pour l'importation de 558 kilos de cocaïne et le blanchiment de 47 millions de dollars, dans un bureau de change du centre-ville qui avait fonctionné de 1990 à 1994. D'autres sont tombés sous les balles. Vito Rizzuto, lui, a poursuivi son chemin.

Le dossier Zahra Kazemi stagne

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Six mois, jour pour jour, après l'inhumation en Iran du corps de Zahra Kazemi, la lumière est encore loin d'être faite sur le meurtre dans une prison de Téhéran de la photjournaliste montréalaise en juillet dernier. Les procédures judiciaires sont au point mort, le gouvernement canadien «est inerte», le rapatriement du corps au Canada n'est pas pour demain et la justice iranienne tente «d'étouffer l'affaire comme il a étouffé sa mère», dénonce aujourd'hui vertement — et amèrement — son fils, Stephan Hachemi.

«Il y a eu beaucoup d'attention portée à la mort de ma mère, beaucoup de promesses faites par le Canada et l'Iran, dit-il. Mais depuis quelques mois, plus rien ne

bouge. Les promesses n'ont pas été tenues. Et je prends mon mal en patience.»

Attente. Le concept enrobe aussi les commentaires du ministre des Affaires étrangères du Canada, qui est «toujours en contact avec les autorités iraniennes», dit un porte-parole, Reynald Doiron. Même si «pour le moment on ne prévoit aucune reprise du processus judiciaire, ni aucun déblocage de la procédure avant les élections législatives [qui doivent se tenir le 20 février prochain]», poursuit-il.

C'est qu'au pays des ayatollahs, l'affaire Kazemi est depuis quelques mois au centre de tensions entre les réformistes, proches du président Mohammad Khatami, et les partisans de la ligne dure du régime. Avec un corollaire politiquement prévisible: une instruction du procès qui piétine, des mises en accusation dérangeantes qui finissent aux oubliettes et l'impossibilité

pour l'avocate représentant la famille de Mme Kazemi, Chirine Ebadi — Prix Nobel de la paix, cuvée 2003 —, d'accéder au dossier pour préparer son plaidoyer. «Nous ne savons même pas où se trouve d'ailleurs ce dossier», explique Stephan Hachemi.

Pis, le ministre des Affaires étrangères iranien avait promis, l'automne dernier, la tenue d'un procès transparent où les observateurs étrangers auraient été les bienvenus, rappelle-t-il. Le juge canadien à la retraite Gaston Labrèche devait d'ailleurs jouer ce rôle. «Mais peu de temps avant les fêtes de fin d'année, l'ambassade d'Iran à Ottawa lui a renvoyé son passeport... sans visa et sans explication», explique Emily Jacquard, de Reporters sans frontières Canada. Un geste «qui n'a rien d'étonnant», dit M. Hachemi. «Mais ce n'est pas une raison pour arrêter de faire pression sur ce régime», conclut-il.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet:
www.ledevoir.com/avis.html
www.ledevoir.com/offres.html
Courriel : avisdev@ledevoir.com

SLA : 3 lettres du mot paralysie

La SLA vous enlève TOUT, sauf votre lucidité

Aidez-nous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!

SOCIÉTÉ DE ASCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE DU QUÉBEC (SLA-Québec)

(514) 725-2653
1-877-725-7125 (sans frais)

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTELEMENT

1 - Manifestation vive et sincère de sentiments. - Aliéné.
2 - Septentrion. - Casserole.
3 - Récolte.
4 - Retrait d'une ligne. - On le voit en train de prier.
5 - Cheval de petite taille. - Il permet de rouler.
6 - Première page. - Groupe de sporanges.
7 - Grand mammifère périsodactyle.
8 - Marque la surprise. - À la mode. - illusion.
9 - Un nombre. - Génies féminins. - Technétium.
10 - Démentiels. - Cité antique.
11 - Propre. - Qui amortit les sons.
12 - Plantation d'arbres. - Indique une addition.

VERTICALEMENT

1 - Recouvrir la tête.
2 - Machine utilisée pour la fabrication du feutre. - Meneur de bêtes.

Solution d'hier

123456789101112
O L A N D A O A G E 2 1 0
R I S T I C L I C I O M A
G O I A M A B A G O I T
U N E N I S L L U R E
P I R O S T Y A L N I
U T A N T R O G E L
S T I C H O M O R A
G R A M M E T I X O
U D E N C A U I
L A O N D O N I L L E
E N C O N D R E M E
O T E N C H E R I N E

1023

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

APPEL D'OFFRES
SP-04-31 (2004-ENV-513)

LA VILLE DE LONGUEUIL DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS POUR ÉTABLIR DEUX (2) RÈGLEMENTS VISANT LA TARIFICATION DE L'EAU

Ouverture : Vendredi 6 février 2004

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis à cette fin.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appel d'offres à compter du **jeudi 22 janvier 2004** durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 30, en s'adressant au Service des approvisionnements, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, arrondissement de Boucherville, Québec, au (450) 463-7100 poste 2921, moyennant un dépôt non remboursable de **150,00 \$** (taxes incluses) pour chaque exemplaire complet, ce paiement doit être effectué en **ARGENT COMPTANT** uniquement.

Chaque soumission doit être déposée au bureau des soumissions du Service des approvisionnements de la Ville de Longueuil, d'ici le **vendredi 6 février 2004 à 10 h** (horodaté par le Service des approvisionnements), dans l'enveloppe préadressée fournie à cette fin. Le soumissionnaire doit obligatoirement inclure le formulaire de soumission/bordereau de prix dans l'enveloppe fournie à cette fin, scellée et identifiée au nom de son entreprise. Cette dernière doit être insérée dans l'enveloppe de retour.

Seul le nom des soumissionnaires ayant présenté une soumission sera mentionné publiquement à la clôture des soumissions à **10 h le vendredi 6 février 2004** à la Salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Pins, Boucherville.

L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative.

Les enveloppes contenant les formulaires de soumission/bordereau de prix des soumissions retenues sont ouvertes par le comité d'évaluation. Les enveloppes de prix des soumissionnaires non retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

L'octroi du contrat se fera à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

Une rencontre est prévue au 500, rue de la Rivière-aux-Pins de l'arrondissement de Boucherville, le **lundi 2 février 2004 à 14 h 00**, afin de répondre aux interrogations des soumissionnaires et sera suivi d'une visite de chantier.

Seules seront considérées, les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs qui ont un établissement sur le territoire de la Ville de Longueuil.

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Pierre Bruneau au numéro (450) 463-7100, poste 2923.

Donné à Longueuil ce jeudi 22 janvier 2004.

Marie-Josée Salvail, ing., M. Ing.
Chef du Service des approvisionnements
Ville de Longueuil

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que la faillite de **LES INDUSTRIES MIRA-LUX INC.**, corps politique, légalement constitué ayant son siège social et principal établissement commercial, au 1250, St-Amour, dans la ville de St-Laurent, province de Québec, H4S 1A8, est survenue le 8^e jour de janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29^e jour de janvier 2004, à 10 h 00, au bureau du Syndic, 96, rue Turgeon, suite 300, Ste-Thérèse (Québec).

Le Conseil ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, n'hésitez pas à communiquer avec Monsieur Pierre Bruneau au numéro (450) 463-7100, poste 2923.

Donné à Longueuil ce jeudi 22 janvier 2004.

Marie-Josée Salvail, ing., M. Ing.
Chef du Service des approvisionnements
Ville de Longueuil

longueuil

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, NO GST-145-00. **AVIS DE VENTE JUDICIAIRE.** PRENEZ AVIS que le 03/02/2004 à 11:00 AUJ. 375, WILLIAM-BIRKS, ST-BRUNO, District de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 9027-9159 QUÉBEC INC, saisis en cette cause, soit: AUDI A6 1999. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISÉ. St-Eustache, ce 20 janvier 2004. MARTIN CYR, hussier de justice. Philippe Tremblay, Dion & Ass., 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél: (450) 491-7575. Fax: (450) 491-3418.

AVIS

PRENEZ AVIS de la clôture de l'inventaire des biens de la succession Laurette LAPOINTE, décédée à Montréal, le 3 novembre 2003 et de l'adresse où peut être consulté cet inventaire: 3859 boul. Décarie, Montréal, province de Québec, H4A 3J6. Montréal, le 20 janvier 2004. FRANCE LEBLANC, notaire

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
2931290 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2931290 Canada Inc. faisant affaires au 2150, Papineau, Montréal (Qc) H2K 4J6, est survenue le 16 janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 2004, à 10 h 00, au 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
2931290 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2931290 Canada Inc. faisant affaires au 2150, Papineau, Montréal (Qc) H2K 4J6, est survenue le 16 janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 2004, à 10 h 00, au 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
2931290 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2931290 Canada Inc. faisant affaires au 2150, Papineau, Montréal (Qc) H2K 4J6, est survenue le 16 janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 2004, à 10 h 00, au 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
2931290 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2931290 Canada Inc. faisant affaires au 2150, Papineau, Montréal (Qc) H2K 4J6, est survenue le 16 janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 2004, à 10 h 00, au 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
2931290 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2931290 Canada Inc. faisant affaires au 2150, Papineau, Montréal (Qc) H2K 4J6, est survenue le 16 janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 2004, à 10 h 00, au 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Raymond Chabot inc.
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Dans l'affaire de la faillite de :
2931290 CANADA INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de 2931290 Canada Inc. faisant affaires au 2150, Papineau, Montréal (Qc) H2K 4J6, est survenue le 16 janvier 2004, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 février 2004, à 10 h 00, au 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 200, Laval (Québec).

Fait à Laval,
le 19 janvier 2004.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic de l'actif de 2931290 Canada Inc.
Jean Gagnon, CA, CIRP
Responsable de l'actif

Édifice Dessau,
1200, boul. Saint-Martin
Ouest, bureau 200,
Laval (Québec) H7S 2E4
Téléphone : (514) 382-9234
Télexcopieur : (450) 663-9850

Matricule du registre 1142803890

DEMANDE DE DISSOLUTION
(Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

PRENEZ AVIS que la compagnie/personne morale 2549-3509 Québec inc. ayant son siège: 5214, Be Avenue, Montréal, H1Y 2L2, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Laoste Langewin, s.e.n.c.

COUR SUPÉRIEURE
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-27362-041
Date: Le 19 janvier 2004

SOUS LA PRÉSIDENCE DU GREFFIER ADJOINT KHADJIA ABUADDELLAH
Partie Demanderesse c. ILYAS ABDI MUHMED
Partie Défenderesse

ASSIGNATION
(1) ORDRE est donné à ILYAS ABDI MUHMED de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame est, Montréal, à la salle 1.120, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

(2) Si la partie défenderesse comparait, la demande en divorce sera présentée devant le tribunal le 25 mars 2004, à 9h00 en salle 2.17 au Palais de Justice de Montréal;

(3) Une copie de la demande en divorce avec un avis au défendeur a été remise au greffe à l'intention de ILYAS ABDI MUHMED.

Line Tremblay, Greffier Adjoint

Changement de nom d'une personne majeure

PRENEZ AVIS que MARINA ARUTINOVA dont l'adresse du domicile est le 3420 rue Sainte-Famille, app. 104, Montréal, PQ H2K 2K9 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de MARINA BELLEAU.

Avis rempli et signé:
A Montréal, le 15 janvier 2004
MARINA ARUTINOVA

Changement de nom d'une personne majeure

PRENEZ AVIS que MARINA ARUTINOVA dont l'adresse du domicile est le 3420 rue Sainte-Famille, app. 104, Montréal, PQ H2K 2K9 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de MARINA BELLEAU.

Avis rempli et signé:
A Montréal, le 15 janvier 2004
MARINA ARUTINOVA

Changement de nom d'une personne majeure

PRENEZ AVIS que MARINA ARUTINOVA dont l'adresse du domicile est le 3420 rue Sainte-Famille, app. 104, Montréal, PQ H2K 2K9 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de MARINA BELLEAU.

Avis rempli et signé:
A Montréal, le 15 janvier 2004
MARINA ARUTINOVA

Avis public

Montréal

Avis est donné qu'une assemblée régulière du conseil municipal aura lieu:

DATE : Le lundi 26 janvier 2004
19h

LIEU : Hôtel de ville
Salle du conseil
275, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

Une période de questions du public est prévue au début de l'assemblée. Les personnes désirant poser des questions doivent s'inscrire dans les 30 minutes précédant le début de l'assemblée et utiliser la porte située du côté ouest de l'hôtel de ville (place Vauquelin).

Montréal, le 22 janvier 2004

La greffière
M^{me} Jacqueline Leduc

LE DEVOIR

LE MONDE

Bush et le mariage

Les homosexuels s'insurgent

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Des groupes homosexuels américains se sont insurgés hier contre l'intention manifestée par le président George W. Bush, dans son discours sur l'état de l'Union, de proposer un amendement constitutionnel pour empêcher les tribunaux de reconnaître le mariage gai.

DontAmend.com, un groupe basé à Los Angeles qui défend le droit au mariage pour les homosexuels, a dénoncé la nature discriminatoire du projet du président Bush. «Dire que les droits de la majorité ne peuvent être protégés qu'en niant les droits de la minorité est insultant», a estimé Robin Tyler, vice-président de DontAmend.com.

«En plus de 200 ans d'histoire américaine, il n'a jamais été nécessaire d'utiliser la Constitution pour nier des droits fondamentaux», a déclaré de son côté Cheryl Jacques, présidente de Human Rights Campaign.

Dans son discours lundi soir sur l'état de l'Union, le président Bush a fait une concession importante à la droite religieuse américaine, un bloc électoral dont l'appui est essentiel à sa réélection le 2 novembre prochain, en déclarant que, si des «juges activistes» insistent pour redéfinir le mariage, la nation se devrait de défendre «le caractère sacré» de l'institution par «processus constitutionnel». Geste nécessaire, a-t-il dit, «si les tribunaux continuent de vouloir imposer leur volonté arbitraire au peuple». Des propos qui risquent de polariser encore davantage un électoral américain déjà divisé par le milieu entre démocrates et républicains. Tout en s'exprimant clairement contre les mariages gays, le président n'est toutefois pas allé jusqu'à demander au Congrès de voter la proposition d'amendement qui est actuellement à l'étude devant un comité de la Chambre des représentants.

Les lobbys conservateurs faisaient pression sur la Maison-Blanche depuis des semaines afin que le président, lui-même un chrétien born again, dénonce dans son discours les mariages homosexuels. Ils ont été exaucés. La semaine dernière, M. Bush a annoncé un programme de promotion du «mariage traditionnel» au montant de 1,5 milliard de dollars américains.

Des tribunaux américains ont pris récemment des décisions allant dans le sens d'une légalisation du mariage homosexuel alors qu'une loi américaine de 1996 stipule que le mariage ne peut être prononcé qu'entre un homme et une femme. La décision la plus récente a été celle prise en novembre dernier par la Cour suprême du Massachusetts: celle-ci s'était prononcée en faveur du mariage des homosexuels, estimant que les privés des droits liés au mariage étaient contraire à la Constitution de cet État.

La droite religieuse américaine est un maillon clé de la réélection de M. Bush. Les Américains qui s'identifient à ces conservateurs forment actuellement environ 20 % de l'électorat, concentré dans le sud des États-Unis (45 millions de personnes). Ils auraient compté pour 40 % des votes obtenus par M. Bush à la présidentielle de 2000.

Le président a fait d'autres fleurs, lundi soir, à sa base conservatrice: il s'est prononcé en faveur de la levée de l'interdiction faite aux organisations religieuses qui fournissent des services sociaux de toucher des subventions et des contrats fédéraux. Il s'est en outre engagé à doubler les fonds destinés aux écoles au chapitre de la promotion de l'abstinence chez les adolescents.

Le New York Times rapportait hier que Karl Rove, le principal conseiller politique de M. Bush, avait pris la peine de téléphoner à des représentants de groupes religieux pour s'assurer qu'ils écouteront bien les discours. Des organisations comme la Traditional Value Coalition se sont déclarées «très heureuses» des déclarations de M. Bush. Le Family Research Council, l'un des groupes conservateurs les plus influents, aurait voulu que le président aille plus loin.

Avec l'Agence France-Presse

GWEN ACKERMAN
REUTERS

Sharon pourrait être poursuivi

Un homme d'affaires israélien a été accusé de tentative de corruption à son endroit

Tel-Aviv — Des procureurs décideront dans les prochains mois d'engager ou non des poursuites contre le premier ministre Ariel Sharon après l'inculpation, hier par un tribunal, d'un homme d'affaires accusé de tentative de corruption à son endroit, indique-t-on de source ministérielle.

«Le parquet se donne de quelques semaines à quelques mois pour décider d'intenter ou non des poursuites contre Sharon, le vice-premier ministre Ehoud Olmert et Gilad [fils de Sharon] dans l'affaire de l'île grecque», a dit un représentant du ministère de la Justice en faisant allusion à une transaction immobilière.

«Il y a 50 % de chances pour qu'ils inculpent [Sharon]», a déclaré Moshé Negbi, expert juridique de Radio Israël, ajoutant que le premier ministre devrait en ce cas démissionner.

Aucun commentaire

Les porte-parole de Sharon et d'Olmert n'ont fait aucun commentaire à ce propos jusqu'à présent.

Un tribunal israélien a inculpé hier le promoteur immobilier David Appel pour avoir tenté de verser des pots-de-vin à Sharon alors que celui-ci était mi-

nistre des Affaires étrangères, à la fin des années 90. Des opposants ont aussitôt réclamé la démission du premier ministre.

Jusqu'ici, la popularité de Sharon, qui se défend de tout acte répréhensible, n'a guère été écornée, et son attitude ferme face au soulèvement palestinien déclenché il y a trois ans continue de lui valoir un taux d'approbation élevé.

Mais ses ennuis judiciaires pourraient ternir son image et réduire son emprise sur les pourparlers avec les Palestiniens.

Le ministre de la Justice, Yosef Lapid, a reconnu que s'il était inculpé, le chef du gouvernement aurait à «en tirer les leçons».

Des analystes estiment néanmoins que le spectre d'une inculpation ne constitue pas une menace immédiate pour Sharon, aucun élément ne faisant apparaître à ce jour qu'il ait sciemment accepté de l'argent en échange de faveurs politiques. «Il ne démissionnera pas. Il n'y a aucune charge contre lui», a déclaré un proche collaborateur de Sharon.

Selon l'acte d'accusation, Appel aurait versé plus de 2,6 millions de dollars pour qu'Ariel Sharon et Olmert (alors maire de Jérusalem) l'aident à réaliser

des transactions immobilières. D'après l'accusation, Appel avait embauché Gilad Sharon comme consultant pour l'achat d'une île grecque et lui aurait versé de fortes sommes pour amener son père à favoriser la transaction, qui ne s'est jamais concrétisée. Appel, qui rejette toutes ces accusations, est un ami de la famille Sharon. Il a aussi fait des collectes de fonds au profit du Likoud, le mouvement du premier ministre.

L'inculpation résulte d'une longue enquête sur le financement des campagnes électorales de Sharon avant son élection à la tête du gouvernement, il y a trois ans. Un porte-parole du Parti travailliste a dit que l'opposition étudiait le dépôt éventuel d'une motion de censure contre Sharon à la Knesset (Parlement).

La coalition de partis de droite et de nationalistes religieux au pouvoir dispose toutefois d'une solide majorité. Le proche collaborateur de Sharon a rejeté les appels à sa démission en les réduisant à une tentative d'exploitation de l'inculpation d'Appel.

D'après un récent sondage d'opinion, une majorité d'Israéliens estime que Sharon devrait démissionner s'il est prouvé qu'il a mal agi.

REUTERS
Ariel Sharon

Les Palestiniens s'inquiètent du silence de Bush sur leur conflit avec Israël

SOPHIE CLAUDET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Les Palestiniens ont exprimé hier leur préoccupation au sujet de l'absence de toute référence à leur conflit avec Israël dans les discours du président américain George W. Bush sur l'état de l'Union alors que l'État hébreu n'y trouvait rien à redire.

M. Bush n'a fait aucune allusion au processus de règlement de la question israélo-palestinienne dans son discours sur l'état de l'Union prononcé mardi devant le Congrès.

«Le fait que le président Bush n'ait pas mentionné de près ou de loin le processus de paix signifie que l'année 2004 sera celle du désengagement américain de ce processus et celle de l'absence de la "feuille de route"», a déclaré le ministre palestinien

chargé des négociations, Saëb Erakat.

La «feuille de route» est un plan de paix international appuyé par les États-Unis et qui prévoit la création par étapes d'un État palestinien indépendant d'ici 2005.

M. Erakat s'est dit préoccupé du risque qu'Israël profite de cette situation «pour intensifier la colonisation et accélérer la construction du mur, ce qui conduira à davantage de détériorations, d'insécurité et d'instabilité dans la région», en référence à la ligne de séparation controversée érigée par Israël en Cisjordanie.

Le premier ministre palestinien Ahmad Qorei a pour sa part souhaité que le «président Bush se prononce sur l'occupation [israélienne] avant de s'occuper du processus de démocratisation au Proche-Orient».

Pour le politologue palestinien Ali Jarbaoui, le désintérêt américain en ce qui concerne la

«feuille de route» est hautement significatif.

«La "feuille de route" est une invention américaine, et ne pas la mentionner traduit l'incapacité américaine à faire avancer la paix», a-t-il estimé.

Selon lui, le premier ministre israélien Ariel Sharon va profiter de cette situation pour tenter «d'imposer un règlement du conflit conforme à ses vœux avec la bénédiction de l'administration américaine».

De leur côté, des responsables israéliens n'ont pas accordé d'importance politique particulière aux silences du président Bush sur le conflit, sinon pour s'en réjouir.

«Cela prouve que le président Bush avait d'autres sujets plus importants à évoquer. En ce qui concerne le Moyen-Orient, il a une nouvelle fois insisté sur la nécessité que les pays de la région deviennent démocratiques, ce qu'Israël ne peut qu'approuver», a déclaré le porte-parole du gouvernement, Avi Pazner.

Roméo Dallaire incrimine la garde présidentielle rwandaise

PRESSE CANADIENNE

Arusha — Le commandant des Casques bleus au Rwanda en 1994, le Canadien Roméo Dallaire, a soutenu hier devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) que c'est la garde présidentielle rwandaise qui avait lancé le massacre, qui a fait au moins 500 000 morts.

Le lieutenant-général à la retraite, qui était contre-interrogé par l'avocat de la défense Raphaël Constant, a parlé des premières heures du génocide, qui a commencé après que l'avion du président rwandais eut été abattu, le 6 avril 1994.

M. Constant est l'avocat du colonel Théoneste Bagosora, l'ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise, considéré par la poursuite comme le cerveau du génocide.

Selon M. Dallaire, il était clair à ses yeux que les troupes de la garde présidentielle rwandaise, que le

colonel Bagosora commandait, n'étaient nullement intéressées à la paix. Ces militaires étaient agressifs et non coopératifs, a dit M. Dallaire quand M. Constant l'a interrogé sur son livre *J'ai serré la main du diable*, son compte rendu personnel du génocide.

Témoignage clé

Le colonel Bagosora, le brigadier-général Gratien Kabiligi, le colonel Anatole Nsengiyumva et le major Aloys Ntabakuze ont tous plaidé non coupables aux accusations de génocide et de crimes contre l'humanité relatifs au massacre, étalé sur 100 jours, des Tutsis et des Hutus modérés. M. Dallaire, qui est la 37^e personne entendue par le TPIR, est considéré comme un témoin clé du procès.

M. Dallaire a aussi révélé hier qu'il aurait préféré ne pas avoir de troupes belges dans le cadre de la Mission d'assistance des Nations unies pour le Rwanda parce que ce pays a déjà été une colonie belge.

«Mais c'était le seul pays occidental qui ait fourni des troupes», a-t-il dit pour expliquer pourquoi les Belges constituaient le pivot du contingent de Casques bleus.

Des soldats de la garde présidentielle ont tué dix Casques bleus belges le 7 avril 1994. Bruxelles a alors ordonné le retrait de ses troupes du Rwanda. Deux semaines plus tard, soit le 21 avril, le Conseil de sécurité des Nations unies ordonnait le retrait de la quasi-totalité des autres Casques bleus.

Toujours selon le général Dallaire, les extrémistes hutus au sein du gouvernement et le parti au pouvoir ont entravé ses tentatives visant à stopper le génocide. Dans un témoignage antérieur, il avait affirmé avoir prévenu ses supérieurs au quartier général de l'ONU à New York qu'un génocide se préparait trois mois avant les faits mais qu'on ne lui avait pas donné les moyens de contrer la tuerie.

Le contre-interrogatoire doit se poursuivre aujourd'hui.

EN BREF

Khatami optimiste

Genève (AFP) — Le président iranien Mohammad Khatami, qui participe au Forum de Davos, entend poursuivre sa tâche en dépit de la démission de plusieurs de ses ministres réformateurs pour protester contre l'exclusion de nombreux candidats aux élections législatives, selon des propos rapportés hier par la télévision publique suisse. M. Khatami, considéré comme un modéré, a déclaré qu'il a «de ferme espoir» que les Iraniens pourront participer à des élections libres lors du scrutin du 20 février. À Téhéran, plusieurs membres de son gouvernement réformateur ont mis hier à exécution la menace de démission brandie contre le rejet massif des candidatures réformatrices.

Fortes migrations

Paris (AFP) — L'émigration continue de croître vers les pays de l'OCDE, qui rivalisent pour attirer des travailleurs étrangers capables de satisfaire aux besoins de leur marché, selon le rapport annuel de l'OCDE sur les migrations internationales. Malgré la détérioration de la situation économique dans certains pays de l'OCDE, la tendance à l'accroissement des migrations internationales observée vers ces pays depuis le milieu des années 90 se poursuit, selon ce rapport qui cite des chiffres de 2001. Certains pays comme les États-Unis et la France ont même connu en 2001 une immigration record depuis 20 ans. En 2001, les États-Unis ont accueilli le plus grand nombre d'immigrés, suivis par l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon. Au prorata des habitants, le Luxembourg arrive en tête, suivi de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse.

La colère du grand mufti

AGENCE FRANCE-PRESSE

Riyad — Le grand mufti saoudien a laissé éclater sa colère après une semaine marquée par une montée au créneau de femmes soutenant des réformes en Arabie pour rompre avec la domination de l'homme et le poids de la tradition.

Le spectacle sans précédent de femmes d'affaires ou appartenant à des professions libérales, dont certaines ont osé lever leur voile, participant et s'adressant au Forum économique de Djeddah aux côtés d'un millier d'hommes, a été, pour le grand mufti, cheikh Abdel Aziz al-Cheikh, la goutte qui a fait déborder le vase.

Cheikh Abdel Aziz a vivement dénoncé les Saoudiennes qui, selon lui, ont enfreint la règle de ségrégation des sexes pour se mêler aux hommes. Des femmes se sont permis de se laisser photographier pour que leurs photos, tout sourire, occupent la une des journaux saoudiens. «Nous avons suivi ce qui s'est passé au forum économique de Djeddah», en particulier «le mélange des hommes et des femmes qui sont sorties sans porter le voile [exigé par] la charia», a déclaré cheikh Abdel Aziz, qui préside le Conseil des grands oulémas d'Arabie, la plus haute autorité religieuse (sunnite) du pays. «C'est illicite», a-t-il dit.

Le forum de Djeddah, qui s'est achevé lundi, a été marqué par un discours d'ouverture prononcé par une femme d'affaires saoudienne pour la première fois dans l'histoire du royaume, une nouveauté saluée comme «historique» par la presse locale favorable à des réformes en Arabie. «Sans changement véritable, il ne peut y avoir de progrès véritable. Si nous voulons progresser en Arabie

Saoudite, nous n'avons pas d'autre choix que d'adopter des réformes», a déclaré Loubna Olayan, directrice générale d'Olayan Financing, un groupe de 40 compagnies. Mais elle a ajouté qu'un tel changement devrait se faire «de manière à préserver nos principales valeurs islamiques».

Des femmes, séparées des hommes, ont tour à tour pris la parole pour saluer Mme Olayan. Trois d'entre elles ont prononcé des discours et animé un débat sur le thème «Femmes: force motrice pour une croissance économique».

L'ancien président américain Bill Clinton, qui participait au forum, a plaidé, en même temps que de nombreux Saoudiens, en faveur d'un plus grand rôle de la femme dans le royaume où la gent féminine ne représente que quelque 5 % de la main-d'œuvre mais 58 % des diplômés du pays.

«C'est une réaction naturelle», a estimé Rim Abdelaziz al-Jarbou, conseillère en relations internationales à la Chambre de commerce et d'industrie de Djeddah. «Le dialogue au forum était très positif [...] et c'était la première fois que les femmes étaient autorisées à y participer». «Les femmes n'ont rien fait contre l'islam. Si les autorités ne voulaient pas [de ce dialogue], elles l'auraient arrêté», a-t-elle ajouté.

Mme Jarbou a révélé que des femmes à Djeddah et Riyad préparaient une pétition en réponse au mufti, qu'elles entendent envoyer au prince héritier Abdallah Ben Abdel Aziz, qui dirige de facto le royaume et qui soutient un plus grand rôle de la femme après des décennies de marginalisation. «Cela fait partie du dialogue national», a-t-elle ajouté en référence au débat engagé sur des réformes dans le royaume.

Le solde des
prix givrés de janvier
est de retour chez Patrimoine



Profitez de réductions allant jusqu'à 40% sur nos mobiliers-démonstrateurs sélectionnés.

Patrimoine

3932 Autoroute Laval Ouest (coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7 450.687.6867

É D I T O R I A L

Bush le censeur

Dans le discours sur l'état de l'Union livré il y a deux ans de cela, le président Bush avait conjugué l'«axe du mal» avec la Corée du Nord, l'Iran et l'Irak. Pour celui décliné avant-hier, il a revêtu le costume du père fouettard qui entend corriger les démons qui sapent les fondements de la civilisation américaine. En cet homme, il y a une permanence: le mal est partout.

Gare à vous, sportifs, adolescents, homosexuels et adversaires du Patriot Act! Le président Bush va vous exorciser pour extirper le Malin qui est en vous! Telle est, en substance évidemment, une grande partie du plan de bataille que le président entend suivre à la lettre au cours des prochains mois. En campant le rôle du censeur en chef, du préfet de morale, comme le souhaitait avec ardeur la droite religieuse, Bush espère renvoyer les démocrates dans l'enfer de l'opposition pour quatre autres années.

Les sportifs, ce n'est plus comme dans le bon vieux temps. Ils ne sont plus «les modèles», «ils ne donnent pas le bon exemple», parce qu'ils sont nombreux à consommer des stéroïdes pour les raisons que l'on sait. Pour juguler le déficit moral que cela suppose, dans l'esprit de Bush il va sans dire, la nation attend de la part des propriétaires d'équipe, des joueurs, des associations et des entraîneurs qu'ils se montrent fermes et sans pitié. Entre autres réponses à cette requête, on a retenu celle de Gene Upshaw, président de l'Association des joueurs de football: «I don't know who Bush is talking about», soit: «Je ne sais pas de qui Bush parle.» On l'aura compris: sur ce front, c'est mal parti.

Des adolescents ont des relations sexuelles? Le gouvernement fera une vaste campagne pour promouvoir l'abstinence. Des adolescents consomment des drogues? Pourquoi ne pas faire des tests afin de repérer les déviants? Et qui devra mener ces tests? Les écoles, qui, pour mener à bien cette opération, recevront des millions de dollars. Et il y a plus grave, beaucoup plus grave.

Ce président vient d'afficher sa ferme volonté d'amender la Constitution des États-Unis d'Amérique afin que soit défendue la sainteté du mariage, le symbole de la sainteté en question étant que l'homme marie la femme ou inversement. Or il n'est pas question de reconnaître le mariage, même civil, entre conjoints de même sexe. De fait, les magistrats du Massachusetts qui ont osé cautionner l'union civile des homosexuels sont moins des juges que «des juges activistes». Les gens qui partagent les vues de la Christian Coalition et autres organisations religieuses ne sont évidemment pas des activistes. Et surtout pas le président Bush puisqu'il est l'incarnation du Bien... Les autres s'activent? Lui ne fait que réagir.

Si les juges n'entendent donc pas la voix de la raison tout entière contenue dans la Bible, donc dans aucun autre livre, la Constitution sera amendée. Si Bush va jusque-là, ce sera la première fois depuis le baptême de cette constitution qu'un président agira de la sorte pour des raisons civiques. En attendant, le mariage étant un des piliers «invisibles» de la civilisation occidentale, il doit être protégé avec un soin financier qui ne doit pas s'apparenter au jansénisme. Un budget de 1,5 milliard de dollars sera alloué à sa promotion, soit 500 millions de plus que l'augmentation accordée à la NASA il y a peu. Cette affaire a un grand mérite: elle révèle avec éclat l'endroit où les priorités de Bush logent. L'au-delà étant plus insondable que Mars ou la Lune, il exige plus d'espèces sonnantes. C'est logique.

Tout bien pesé, ce discours, ses thèmes, ses engagements, mettent en lumière à quel point Bush et sa garde prétorienne veulent discipliner et corriger l'être humain avant de le sculpter à l'enseigne du fanatisme religieux. Vertigineux!

Encore les urgences

Pas moins de 11,6 % des patients qui ont séjourné sur une civière à l'urgence d'un hôpital montréalais l'an dernier ont dû attendre plus de 48 heures avant d'avoir accès à une chambre aux étages. Pour l'ensemble du Québec, ce pourcentage a atteint les 7 %. Le constat est décevant puisque ces pourcentages sont presque trois fois supérieurs à la réalité observée huit ans plus tôt, en pleine période de compressions budgétaires.

Au dire de certains responsables au ministère de la Santé, la situation est en voie de s'améliorer, mais avouons que ce n'est pas la première fois qu'on nous tient ce discours.

Les causes de ces séjours de plus de 48 heures à l'urgence sont multiples. Il y a la pénurie de chambres dans les centres d'hébergement de longue durée, qui oblige les hôpitaux à garder des malades chroniques dans des lits de soins de courte durée, l'augmentation du nombre de patients transportés par ambulance, le manque de lits et de personnel infirmier aux étages, l'incapacité des directions d'hôpital de libérer des lits réservés par les médecins spécialistes pour leurs propres patients, etc.

Ces causes sont connues depuis longtemps, comme le prouvent les nombreux plans d'action, études et autres politiques gouvernementales adoptés pour endiguer le problème depuis 1995. Or aucun gouvernement, aucun ministre de la Santé n'a encore réussi à en venir à bout de façon déterminante.

Cela étant, certains hôpitaux font beaucoup mieux que d'autres. À Québec et à Laval, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans Chaudière-Appalaches, en Estrie et en Mauricie notamment, on est parvenu à réduire le pourcentage de ceux qui attendent plus de 48 heures sur une civière à moins de 3 %. L'une des raisons qui expliquent un tel retour à des proportions presque normales est la disponibilité de places dans les centres d'hébergement dans ces régions, un problème encore sérieux à Montréal.

Il y a quelques années, le ministre de la Santé avait créé un centre de coordination nationale sur les urgences, auquel il avait confié la tâche de conseiller les hôpitaux au sujet des moyens à prendre pour améliorer la situation. L'initiative a porté fruit... mais pas partout. L'automne dernier encore, le ministre Couillard faisait parvenir des lettres de réprimande à quatre grands hôpitaux de la région métropolitaine jugés trop peu performants. Ces lettres, dit-on, avaient d'abord pour but d'appuyer les directions locales dans leurs démarches auprès du personnel médical pour obtenir sa collaboration. L'histoire ne dit pas quel a été le résultat...

D'ici quelques mois, toutes les agences régionales de santé qui ont remplacé les régies présenteront leur plan de fusion des hôpitaux avec les CLSC et les centres d'hébergement pour créer des réseaux intégrés de services. Selon le ministre, cela devrait aussi contribuer à désengorger les urgences. Tant mieux si ça fonctionne! Mais avec des données comme celles qui faisaient la manchette du *Devoir* hier, difficile de ne pas succomber chaque jour un peu plus au scepticisme!

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

UNE NÉOPHYTE SE LANCE DANS LA COURSE À LA DIRECTION DU PC...



L E T T R E S

Rwanda et génocide

À l'appui de son idée selon laquelle il y a utilisation abusive de l'expression «génocide au Rwanda», Robin Philpot nous a cités, dans son texte publié par *Le Devoir* lundi, un extrait de Ramsay Clark, le présentant comme l'ancien secrétaire à la Justice des États-Unis. Les lecteurs de *Devoir* se doivent de savoir que Ramsay Clark est aussi l'avocat d'un accusé au Tribunal pénal international sur le Rwanda.

Pierre Trudel
Montréal, le 20 janvier 2004

Ne rouvrez pas des plaies en voie de cicatrisation

J'adresse cette note aux citoyens canadiens et amis de l'humanité qui s'intéressent à la question rwandaise, en particuliers MM. Joyal, Terrier, Trudel et Philpot, qui ont exprimé dans *Le Devoir* leurs opinions divergentes au sujet des tragédies rwandaises. De grâce, je vous en supplie, ne transportez pas le drame des milles collines d'ici au pays des mille plaines!

Je comprends que votre débat n'ait rien de grave pour vous, qu'il ne soit qu'un simple et loisible exercice de recherche et de communication démocratiques, mais j'ai des craintes bien fondées que vos chicanes ludiques n'aient de troubles échos chez d'autres lecteurs plus sensibles et d'autant plus concernés par ces horreurs, en l'occurrence des néo-Canadiens originaires des Grands Lacs africains. Ne rouvrez pas leurs plaies en voie de cicatrisation. Y aurait-il vraiment un soupçon d'intérêt pour le Canada et les Canadiens à débattre passionnément de ces horreurs sur la place publique d'ici? Laissez ces sinistres débats aux instances qui en sont chargés, tant qu'elles sont censées s'en charger.

Je ne vous demande pas de ne pas avoir des opinions ou de ne pas faire des recherches, c'est de votre plus inaliénable liberté. Cependant, je pense qu'il serait plus sage de porter ses opinions au Tribunal pénal international pour le Rwanda en Afrique, comme je crois que le font MM. Philpot et Dallaire. Là-bas, on

risque beaucoup moins de réveiller les morts et d'attiser la hargne entre des communautés qui, ici ou ailleurs, ont tant à faire pour cohabiter pacifiquement.

François Munyabagisha
Le 14 janvier 2004

Les bougons cachent les cochons

J'applaudis vivement à la lettre de Réginald Richard au sujet de la publicité pendant les téléromans. Comme beaucoup d'autres personnes, j'ai allumé mon poste pour la première fois des *Bougon*, pleine de bonne volonté devant les efforts de renouvellement de Radio-Canada. J'ai vite déchanté. Ce qui s'imposait à moi sur le petit écran n'avait rien d'un feuilleton mais servait de prétexte à une avalanche de publicité. J'ai éteint l'appareil. Le lendemain, j'ai cherché dans les journaux une opinion sur cet incroyable non-sens, mais peine perdue. [...] Alors, j'y renonce. Je préfère payer toute la facture du câble pour écouter TV5 plutôt que de regarder Radio-Canada cinq minutes. Je me sens plus respectée.

Et l'ironie est trop cruelle. Les *Bougon* sont tout croches et ne payent pas? Et pour cause, puisque ces pubs leur affirment qu'ils méritent bien de tout avoir tout de suite et de payer plus tard, sans intérêt de surcroît. Car le système a besoin d'eux et de leurs cartes de crédit archipleines, il a besoin de leurs faillites personnelles, il a besoin de leur pauvreté intellectuelle, il a besoin de citoyens immatures et, pour être bien certain que ça ne changera pas, il les bourre de pubs pendant une émission qui les caricature. La boucle est bouclée. Tellement bien d'ailleurs que la gauche frissonne pour l'image des assistés sociaux et ne va pas plus loin dans sa réflexion. Ce qui prouve qu'ils font bien partie du système eux aussi.

GINETTE DESMARAIS
Le 15 janvier 2004

Trouvez l'erreur

La Société de transport de Montréal (STM), dans un grand geste de générosité, dédommage ses usagers pour les inconvénients de la

grève des ouvriers d'entretien.

À qui cela profitera-t-il? À la STM parce qu'elle veut redorer son blason? À l'ensemble de ses usagers? Aux usagers qui peuvent se rendre aux stations où le remboursement est possible? Toutes ces réponses?

Et les autres, justement, qui ne transitent pas par les stations Berri-UQAM, Longueuil, Angrignon, Honoré-Beaugrand, Snowdon et Lionel-Groulx, que feront-ils? Ou bien ils se déplacent et perdent un temps précieux, ou bien ils ne le font pas et ne perçoivent pas le remboursement. Est-ce là le désir inavoué de la STM?

Hélène Talbot
Montréal, le 16 janvier 2004

L'horoscope politique

Le commentaire politique, même le commentaire rémunéré par les médias, ressemble trop souvent à l'horoscope.

Lors des prochaines élections fédérales, si le Bloc québécois perd des sièges, des appuis ou des pourcentages, nos astrologues politiques écriront ou diront ce qu'on n'a pas cessé de lire sous leur plume ou d'entendre de leur part: il n'y a pas de place à Ottawa pour un parti en faveur de la souveraineté du Québec. La preuve: les résultats du Bloc québécois ont décliné en 1997, puis en 2000.

Mais si, en 2004, le Bloc québécois garde ses sièges ou ses appuis, voire s'il en gagne, pensez-vous que nos astrologues politiques auront le bec à l'eau? Ce serait mal les connaître.

On répétera l'explication alternative préparée récemment en guise de pneu de rechange: le regain de vigueur du Bloc québécois aura été un vote de protestation contre les politiques thatcheriennes du gouvernement provincial de Jean Charest. [...]

Quant à nous, nous voterons pour le Bloc québécois parce qu'il défend le point de vue national québécois à Ottawa alors que les autres partis transmettent le point de vue national canadien au Québec.

Pierre Croteau
Québec
Roger D'Amours
Sainte-Julie
Le 19 janvier 2004

LIBRE OPINION

L'«effet école» est-il vraiment confirmé?

MARIO JODOIN

Parent, économiste et président d'un conseil d'établissement au secondaire

Et c'est reparti! Une autre étude qui contredit une étude (celle du professeur Jean-Guy Blais) qui en contredisait une autre (le palmarès des écoles secondaires de *L'Actualité*)... Qui a raison? Personne et tout le monde à la fois!

La méthode de l'étude de Dominique Sévigny souffre du même défaut que celle de l'établissement de la carte de la défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais du même Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSM) et que celle du calcul de l'indice socioéconomique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ): on utilise des données provenant des familles qui habitent un secteur lors du plus récent recensement plutôt que des données provenant des familles des jeunes qui fréquentent véritablement les écoles secondaires.

La méthode, ce n'est pas très médiatique, ça donne mal à la tête, mais ça explique bien des choses! Les conclusions de l'étude de Mme Sévigny semblent présupposer que les caractéristiques des familles des milieux défavorisés qui choisissent des écoles situées dans des milieux favorisés sont les mêmes que celles des familles de ces milieux qui choisissent une école dans leur milieu. En fait, on n'en sait rien.

Mais il est logique de supposer que ces familles qui choisissent des écoles (à volet particulier? dont certaines sélectionnent leurs élèves?) éloignées de l'endroit où elles habitent proviennent davantage de la strate socioéconomique supérieure de ces secteurs que de la strate inférieure. À quel point? On ne le sait pas. Il faudra attendre une autre étude!

Ce n'est pas tout. Même si toutes ces familles avaient effectivement les mêmes caractéristiques socioéconomiques (ce qui n'est sûrement pas le cas), ce type d'étude mélange des concepts sociologiques avec des réalités individuelles. Ce n'est pas parce que les enfants des mères hautement scolarisées réussissent en général mieux à l'école que les enfants des mères peu scolarisées qu'un échantillon donné d'élèves dont les mères sont peu scolarisées échouera davantage qu'un échantillon donné d'enfants dont les mères sont hautement scolarisées.

Et lorsqu'on sait que certaines de ces familles ont choisi une école éloignée, il est évident que ces jeunes n'ont pas le même profil et ne bénéficient pas du même encadrement familial que les autres. Comme dans d'autres études du même genre, ce seraient donc les caractéristiques des élèves qui expliqueraient les écarts observés entre les écoles. Dans ce cas, l'«effet école» n'est pas vraiment confirmé.

Un portrait imprécis

Cela ne signifie pas que cette étude ne dit rien ou qu'elle est inutile. Elle ne dit pas contre que ce qu'elle dit, pas ce qu'on veut lui faire dire.

Ce qu'elle dit, entre autres, c'est que les données utilisées par le CGTSM pour construire sa carte de la défavorisation des familles avec enfants en milieu montréalais ne permettent pas d'obtenir un portrait précis de la lourdeur des clientèles qui fréquentent les écoles de l'île de Montréal. Elle sous-estime les difficultés dans les écoles situées en milieu défavorisé et les surestime dans celles situées dans les autres milieux.

Tout cela n'est pas anodin. Cette carte sert à la répartition des sommes administrées par le CGTSM aux écoles des milieux défavorisés. Comme le CGTSM est sur le point de sortir sa nouvelle carte, on ne peut que s'inquiéter de l'équité du processus de répartition. Et devinez quelle commission scolaire risque d'être la plus pénalisée par la méthode utilisée par le CGTSM?

La Commission scolaire de Montréal (CSDM), bien sûr, celle dont on déplore les résultats insatisfaisants année après année. Peut-être qu'une des raisons qui expliquent ces résultats insatisfaisants est qu'on ne lui donne pas les moyens d'en avoir de meilleurs...

IDÉES

Ubu et O Vertigo n'iront pas à la gare Dalhousie

Une entente non respectée

Plus de 40 ans de pratique et de recherche théâtrale et chorégraphique n'a pas réussi à susciter l'appui du gouvernement Charest

DENIS MARLEAU

Directeur de la compagnie de création Ubu

GINETTE LAURIN

Directrice d'O Vertigo Danse



Au moment où les médias rapportent une chute libre des exportations culturelles canadiennes en France et en Europe, Ubu et O Vertigo n'ont jamais autant diffusé leurs spectacles que ces dernières années. Un exemple éloquent: les deux compagnies seront à l'honneur avec quatre nouvelles productions, en mars et avril prochains, dans le cadre de Lille 2004, capitale européenne de la culture.

Ainsi, depuis 15 ans, presque toutes nos créations ont voyagé dans le monde, parfois même coproduites par des partenaires étrangers dont les apports financiers peuvent largement dépasser toute contribution financière espérée du secteur privé québécois ou canadien. Ce fait n'échappe pas aux délégations du Québec, que ce soient celles de Paris, Londres et Bruxelles ou le Bureau du Québec à Munich, qui invitent nos sans témoignage de fierté leurs partenaires commerciaux à assister à nos premières.

Or cette reconnaissance, qui s'appuie sur une expérience artistique qui cumule ensemble, chez O Vertigo et Ubu, plus de 40 ans de pratique et de recherche théâtrale et chorégraphique, n'a pas réussi à susciter l'appui du gouvernement Charest, qui a décidé de ne pas reconduire l'accord de principe tel qu'énoncé par l'ex-ministre Diane Lemieux le 27 juin 2002 et qui permettait l'aménagement d'un centre de création à la gare Dalhousie.

Un tel retournement signifie donc pour nos équipes respectives la prolongation de conditions difficiles et parfois pénibles de production, pour une durée indéterminée, dans des locaux exigus et inadaptés où se fabriquent à Montréal la majorité de nos spectacles. En plus des coûts élevés que nécessite leur location et des lourdeurs fonctionnelles qu'entraînent les déménagements successifs d'un lieu de répétitions à l'autre, cette décision vient retarder, pour ne pas dire compromettre un ancrage des deux compagnies au sein de la communauté montréalaise et québécoise, qui constitue un enjeu des plus vitaux et des plus légitimes pour leur développement artistique: celui d'ouvrir notre pratique vers la communauté au moyen d'activités de transmission et de formation ainsi que d'invitations à des artistes d'ici et d'ailleurs.

Vision à court terme

Le ministère [de la Culture] allègue des raisons budgétaires en alignant et en comparant deux colonnes de chiffres et en choisissant la moins élevée. Évidemment, un cirque qui prend la place d'une école de cirque implique moins de travaux à réaliser à la gare Dalhousie qu'en aurait entraîné l'installation de deux compagnies de théâtre et de danse. Cependant,

hors de cette considération liée à une vision à très court terme, des questions fusent naturellement.

Qu'en est-il de la Cité des arts du cirque, qui coûte quelques dizaines de millions de dollars et qui doit rassembler les forces vives du cirque québécois pour constituer une plate-forme unique en son genre? Et comment le ministère peut-il parler sérieusement de solutions de rechange à court terme pour chacune des deux compagnies en espérant faire des économies alors qu'un abri commun comme celui de la gare Dalhousie pour Ubu et O Vertigo permettait justement une réduction des coûts liés à leur besoin d'implantation?

Quatre études de faisabilité à partir des projets d'implantation aux bords Mathieu et Hushion, à L'Ermitage et enfin à la gare Dalhousie le démontreraient clairement. Ce projet en tandem s'est échoué sur cinq années de travail intense, y compris la consultation de firmes-conseils, de nombreuses rencontres et négociations avec le ministère et la Société de développement de Montréal, de concertation avec la Ville de Montréal et les directions d'arrondissements, sans compter la préparation d'un concours d'architecture. Quelques dizaines de milliers de dollars et d'heures de travail avaient donc abouti à une promesse du ministère de réserver les fonds nécessaires à ce projet d'aménagement de la gare Dalhousie, avec l'accord de tous les paliers d'instances concernés.

Devoir repartir à zéro aujourd'hui, dans un tel contexte de compressions budgétaires décrétées par le gouvernement Charest, retrouver deux nouveaux lieux disponibles qui répondraient aux besoins de nos deux compagnies, et ce, à moindre coût, semble relever d'un calcul bien difficile à comprendre.

Devoir repartir à zéro aujourd'hui semble relever d'un calcul bien difficile à comprendre

Aucun dialogue

Le bilan de cette opération avortée ne pourrait se passer d'un constat très critique sur la façon dont s'est déroulé le traitement de l'affaire au ministère de la Culture. Si Ubu et O Vertigo se sont acquittés avec professionnalisme et bonne volonté de réacheminer toute l'information et tous les dossiers reliés à ce projet, accompagnés de résumés récapitulatifs, en proposant même une baisse des coûts d'aménagement, jamais le ministre elle-même et son cabinet n'ont paru être bien informés de la teneur de notre démarche d'implantation et de ses enjeux. Pour ainsi dire, nos deux directions artistiques ont fait l'expérience amère d'avoir été traitées comme des pionniers que l'on manipule sur un tableau de chiffres sans avoir eu le sentiment de pouvoir échanger et de dialoguer véritablement avec un interlocuteur digne de ce nom.

Si cette attitude de méconnaissance, voire d'inculture manifeste, semble maintenant prévaloir à ce cabinet incapable de développer une vision et un discours en dehors de toute logique comptable, comment ne pas s'inquiéter de sa conception et de sa perception plus élargies du milieu de la danse et du théâtre québécois, de ses différentes composantes qui en font le dynamisme, la richesse et la complexité?

Si le ministère affirme vouloir investir moins dans le béton et davantage pour les créateurs, sait-il seule-



Luna, de Ginette Laurin, a été présentée pendant quelques années à l'étranger.

SOURCE O VERTIGO

ment qu'un créateur scénique a besoin d'un espace et d'outils concrets pour concevoir et fabriquer ses spectacles? Le ministère a-t-il une vision de la place de la création artistique dans la société en dehors de ses problèmes de rentabilité et de son accessibilité aux consommateurs? C'est sur un constat ouvert et étendu à une problématique beaucoup plus large que cet échec d'un projet de centre de création que nous souhaiterions conclure.

Dans la volonté du gouvernement actuel d'impliquer le secteur privé sans que lui-même ne parvienne à définir auprès de ses artistes et de ses artisans ses propres responsabilités et ses engagements en matière de culture et de création artistique, dans son inclination à soutenir des produits culturels qui relèvent du divertissement et de la consommation rapide, quel sort réserve-t-on aux démarches du spectacle vivant, qui se fondent sur des recherches esthétiques distinctes et de longue durée, des parcours isolés, pour ne pas dire alternatifs ou marginaux, que nécessite le plus souvent toute inscription dans une histoire de l'art et de la culture, celles qui vendent peut-être moins de billets mais qui font avancer la dramaturgie, la musique, la littérature, les arts plastiques et la danse au Québec? Celles qui peuvent transmettre un art de penser et d'inventer la scène en dehors des lieux communs, de l'air du



SOURCE FTA



ARCHIVES LE DEVOIR

Denis Marleau

Ginette Laurin

temps et des formes surexploitées, un art qui participe finalement à la constitution d'une culture vivante et en évolution?

Aujourd'hui plus que jamais, il nous apparaît vital que les artistes et intellectuels réfléchissent à tous ces signes que le gouvernement actuel envoie dans ses positions générales et particulières sur la culture et qu'ils osent prendre la parole sur la place publique pour les remettre en question.

Témoignage

Pourquoi mieux soigner les 6-12 ans pour les abandonner à 20 ans?

Jean et Pierrette

Exceptionnellement, Le Devoir a accepté de n'identifier les auteurs de ce texte que par leur prénom afin de préserver la vie privée de leurs enfants malades

Nous étions dans la trentaine et avions déjà trois enfants lorsque nous avons voulu à tout prix éviter les foyers d'accueil à répétition pour deux enfants, que nous nommerons Paul et Marie, que les parents étaient incapables de prendre la charge. Nous nous sommes engagés, comme parents, à les aimer comme nos propres enfants et à aller chercher toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin. Dès leur sortie de l'hôpital, nous les avons accueillis à la maison et, quelques années plus tard, nous avons pu les adopter.

Ce texte témoigne de notre réalité familiale intime et ne veut surtout pas causer davantage de souffrance à ces enfants auxquels la maladie mentale, héréditaire ou non, impose déjà un lourd tribut. Il souhaite par contre lancer un cri d'alarme au sujet de la piètre qualité des soins globaux et de l'absence de soutien dont ils pâtissent actuellement.

Abandonnés à eux-mêmes

La maladie a frappé Marie à l'âge de 15 ans et forcé une hospitalisation de trois mois. La suite fait partie des scénarios connus dans les cas de schizophrénie: essai de médicaments, rechutes, perte de capacité, abandon scolaire, changement de personnalité, suivi psychiatrique permanent, exclusions multiples, rejet du marché du travail, et quoi encore. Chemin de souffrances et d'espoirs déçus, davantage pour elle que pour nous, mais aussi chemin de petites réussites qui permettent de durer et de croire à la vie: autonomie au chapitre du logement dès l'âge de 19 ans, rôle utile et apprécié dans la communauté, capacité de s'administrer...

Chez Paul, la maladie emprunte un autre chemin, plus pernicieux: très tôt, il abandonne le secondaire pour conserver, pendant presque trois ans, un premier petit boulot. Par la suite, les faux pas s'enchaînent et se multiplient, l'enfermant dans le cycle de la pauvreté et de la perte d'estime de soi

à la suite d'échecs à répétition, aussi bien à l'école des adultes que d'une «jobine» à l'autre, d'une thérapie à l'autre, d'une consultation à l'autre. Incapable de conduire seul sa vie, il drainera des milliers de dollars de ses parents qui essaieront de l'aider, mais en vain. À 28 ans, le diagnostic tombe à la suite d'une crise aiguë: hospitalisation prolongée, ordonnance de soins psychiatriques, errance: c'est le même scénario qui se répète.

Voilà, esquissés à bien grands traits, les cheminement en apparence différents mais en fait si semblables de nos deux enfants même si l'un prend assidûment ses médicaments alors que l'autre refuse toute aide médicale. Tous deux vivent aujourd'hui en région éloignée et se retrouvent abandonnés à eux-mêmes, sans suivi psychosocial approprié et sans milieu adapté pour les soutenir. Pourquoi notre société les traite-t-elle ainsi? Pourquoi les efforts soutenus de leurs parents n'ont-ils plus aucun écho nulle part et pourquoi ces derniers se retrouvent-ils toujours comme unique ressource de dernier recours?

Un message pourtant clair

Les articles d'Isabelle Paré sur les «enfants sauvages» dans *Le Devoir* de décembre dernier ont fait plus que crever l'abcès: ils ont indiqué la route incontournable à suivre. On la retrouve prescrite avec autorité dans les mots du Dr Lorraine Boucher, pédopsychiatre: «[...] *Donné seul, le médicament ne sert à rien, dit-elle. Ce qu'il faut, c'est un milieu pour que ces enfants s'enracinent.*»

Bien humblement, bien simplement aussi, nous avons donné aux nôtres ce milieu familial stable, au prix d'efforts soutenus et de démarches innombrables, devons-nous dire. Alors pourquoi, maintenant qu'ils ont entre 20 et 30 ans, «dans la force de l'âge» comme on disait hier, notre société les lâche-t-elle carrément? Cela nous arrache un cri de douleur alors que ce «retour des enfants sauvages», victimes d'une autre erreur de notre système de santé, attise notre compassion et celle de tant d'autres personnes. Un cri de dépit également: pourquoi les sauver si nous les abandonnons ensui-

te à la rue quand ils atteindront la vingtaine ou la trentaine?

Nous espérons que notre cri sera entendu parce que nous sommes convaincus que nos enfants ne sont pas seuls dans cette situation: un fort pourcentage des itinérants souffrent de maladie mentale et il y a hélas beaucoup de jeunes dans leurs rangs; nombre de gars et de filles parmi notre jeunesse déstabilisée et trop souvent suicidaire sont victimes de problèmes psychotiques divers, mais eux aussi sont mal soignés et laissés à eux-mêmes.

Nous souhaitons attirer rapidement l'attention de nombreux parents et citoyens, d'autant plus que l'actuel gouvernement Charest, même s'il manifeste une certaine compassion pour les problèmes de santé mentale (sentiment issu, sans aucun doute, du «mandat» qu'il a reçu de la population le 14 avril), s'apprête à renforcer partout la règle de l'efficacité à tout prix, au mépris, bien entendu, de tous ceux et celles qui sont incapables d'être aussi «performants» que la majorité.

Même lorsqu'ils sont suivis par des psychiatres, nos enfants sont mal soignés et, jour après jour, la maladie ruine leur vie à cause d'une médecine froidement technicienne qui ne s'en remet qu'à l'efficacité des médicaments. Trop de psychiatres font de ceux-ci une panacée, pis encore, un débarras où caser tous ces individus moins «performants», comme l'exige la règle d'or de notre société productiviste et gâcheuse qui n'hésite pas à parquer dans la pauvreté tous ceux qui n'ont pas l'étoffe des gagnants purs et durs.

Le beau risque à prendre

Notre fille Marie suit à la lettre ses prescriptions médicales mais le traitement s'arrête là: aucun suivi psychosocial, aucune référence ailleurs, rien. Elle en a pourtant grandement besoin car elle régresse depuis un changement de médicaments, il y a quelques années. Pourquoi ne trouve-t-elle plus, dans les services communautaires de santé mentale existants, les ressources dont elle a besoin? À notre avis, c'est parce que ceux-ci sont cloisonnés, quasi menottés

par des exigences de résultats, bureaucratisés aussi, alors que seul un milieu de vie stable et valorisant, conjointement avec un logement supervisé, pourrait l'inciter à sortir de son isolement maladif et à établir de vrais contacts avec la réalité.

Quant à Paul, il ne pourra rien sans l'aide de médicaments. Mais comment le comprendra-t-il et l'acceptera-t-il quand, après seulement quelques jours d'hospitalisation, il est laissé à lui-même, bien souvent dans la rue? Il ne pourra jamais apprendre par lui-même à gérer son argent, à tenir maison, à se nourrir convenablement. Encore ici, seul un milieu de vie structurant et valorisant, avec un logement supervisé, pourra l'encourager à reprendre sa vie en main, aidé de la panoplie médicale appropriée, évidemment.

Tout ceci existerait-il que l'un d'eux échapperait peut-être aux mailles de ce filet social, comme un certain nombre d'autres malades, d'ailleurs. Par contre, la majorité de toutes ces personnes atteintes, dotées le plus souvent d'une intelligence vive et d'une riche personnalité — comme nos deux enfants d'ailleurs —, contribueraient à l'amélioration et à l'humanisation de notre société et y joueraient un rôle utile.

Comme société, nous savons quoi faire, nous savons comment le faire et nous pouvons compter sur un grand nombre de personnes dévouées et compétentes, dans le milieu médical comme dans le milieu communautaire, pour le réaliser. Pourquoi alors continuons-nous d'abandonner ces personnes malades?

Comme l'a suggéré le professeur Richard E. Tremblay de l'Université de Montréal, au lendemain de la parution des articles du *Devoir*, commençons dès le plus jeune âge à dépister, à prévenir et à soigner la maladie mentale, mais ne lâchons surtout pas en cours de route, peu importe leur âge, ceux et celles que d'autres ont accompagnés auparavant... parce qu'ils les ont aimés.

Le scandale d'une vie brisée durant la toute petite enfance ou lors de la jeune adolescence est honteux et inacceptable, mais il ne l'est pas moins à tout autre âge, car la vie ne peut continuer à être «une fabrique de sans-abri», comme le dit Gilles Vigneault dans la chanson *La Ballade d'un sans-abri*, sans que nous ayons un jour à en payer le prix collectivement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édité, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (aunté), Pauline Gravel (science); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumais (rédacteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat); Caroline Montpetit (dées); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Dubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Tallefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneille (correspondantes parlementaires à Québec), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Souty, Geneviève Oude-Dionne (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Thérèse Laplante (adjointe), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION: Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zemaits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE: Yarnick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET: Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenzard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chervier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉLÈVES

SUITE DE LA PAGE 1

et les commissions scolaires gèrent au mieux les services visés», écrivait à la fin d'octobre dernier la représentante du bureau de la VGQ à un directeur de commission scolaire. Selon nos informations, cette lettre, dont *Le Devoir* a obtenu copie, a été envoyée à sept commissions scolaires: les commissions scolaires de Montréal (qui a confirmé hier avoir reçu une équipe du bureau de la VGQ en novembre dernier), de Laval, de la Capitale, des Hauts-Cantons, de la Région-de-Sherbrooke, du Pays-des-Bleuets et de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Dans son travail, le bureau de la vérificatrice s'est attaché au portrait des EHDAA pour l'année scolaire 2002-03, à l'organisation scolaire, à la prévention, au dépistage et à l'intervention précoce, au processus d'identification des élèves à risque, à l'élaboration des plans d'intervention et au suivi de ces plans, à la collaboration des parents, au financement du service des EHDAA et au soutien offert par la commission scolaire.

Au même moment, le MEQ a lui aussi plongé le nez dans ce dossier qui occupera l'avant-scène au cours des prochains mois puisque les enseignants attendent en faire l'objet principal de la prochaine négociation. Un comité composé à la fois de représentants du MEQ et des regroupements de commissions scolaires et de directeurs d'école s'active à faire la lumière sur le casse-tête financier lié aux EHDAA,

a-t-on confirmé au ministère hier.

Depuis l'automne 2002, ce comité dresse un état de la situation des services offerts et de leur financement, a expliqué la porte-parole du ministère, Johanne Méthot. Le rapport de ce comité est attendu pour juin prochain.

Pour ajouter à cet examen d'ordre financier, le ministère a aussi confié en 2002 à un groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal le soin d'évaluer les retombées de l'ensemble de la politique d'adaptation scolaire, adoptée en janvier 2000. Le mandat de ce groupe, qui doit terminer ses travaux en 2007, consiste plutôt à vérifier la concordance entre l'énoncé de politique et les ressources, les pratiques et les retombées dans le réseau scolaire. Cette démarche de recherche vise 19 commissions scolaires et 62 écoles primaires et secondaires.

Rappelons qu'en 1999, le bureau de la VGQ avait déjà commencé un travail d'analyse du dossier des élèves en difficulté, travaux interrompus par l'arrivée d'une nouvelle politique en adaptation scolaire, au début de 2000.

Le rapport de la vérificatrice brosse à l'époque un tableau de la situation: en 1997-98, les crédits alloués par Québec à l'enseignement primaire et secondaire se chiffraient à neuf milliards de dollars. Cette année-là, 1 033 099 élèves étaient inscrits dans le réseau, dont 1,2 % étaient handicapés tandis que 11,2 % logeaient sous l'étiquette EHDAA. «C'est pour

ces derniers que le ministère alloue aux commissions scolaires un montant qu'il estime à près de un milliard de dollars pour adapter leurs services éducatifs», lit-on dans le rapport déposé par la VGQ à l'Assemblée nationale sous la rubrique «Gestion des services visant l'adaptation scolaire des élèves en difficulté».

Malgré l'interruption des travaux et l'absence d'un rapport final, les conclusions préliminaires de la vérificatrice étaient plutôt sévères: «Nous avons constaté entre autres que le dépistage des EHDAA est tardif; le diagnostic n'est pas toujours juste; les plans d'intervention répondent plus à des normes administratives qu'aux besoins des élèves; les services et le personnel spécialisés sont insuffisants; les mécanismes de prévention et de collaboration avec les partenaires sont déficients, causant ainsi de la discontinuité dans les services.»

Dans le réseau des écoles, les EHDAA sont associés à un dossier brûlant. Combien sont-ils exactement? De quelle manière décide-t-on de l'allocation des ressources qui leur sont réservées? L'argent est-il utilisé entièrement? Lesquels d'entre eux bénéficient de plans d'intervention? Entre les enseignants qui crient au manque de ressources et les commissions scolaires qui affirment donner plus que ce que le ministère leur alloue, qui dit vrai?

L'avènement de la politique en adaptation scolaire a éliminé le principe d'étiquetage des enfants en

fonction de leurs difficultés, principe qui consacrait l'attribution d'un «code» lié à une lacune à combler et le versement d'une allocation correspondante. Désormais, outre les enfants handicapés et ceux qui présentent des troubles graves de comportement, tous les élèves qui manifestent des lacunes d'ordre social et scolaire entrent dans la catégorie des élèves dits à risque, pour laquelle il n'existe plus de comptabilité formelle guidée par des codes.

L'examen enclenché par la VGQ tombe à point nommé, croit la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier, qui s'apprete justement à entrer dans la ronde de négociations avec le gouvernement autour du dossier des enfants en difficulté. Si les enseignants croient que les ressources allouées à cette catégorie d'élèves sont insuffisantes et que leur répartition est auréolée d'un certain mystère, les commissions scolaires arguent plutôt qu'elles dépendent plus pour les EHDAA que ce que le ministère leur alloue.

«À la Fédération, nous avons cette prétention de dire que, comme réseau, nous mettons plus d'argent [pour les EHDAA] que ce que le ministère nous verse», réplique le directeur des communications de la FCSQ, Denis Pouliot, lorsqu'on l'interroge sur cet examen parallèle que mène le ministère. La Fédération des commissions scolaires siège d'ailleurs au comité composé par le MEQ pour fouiller ce dossier.

Les bouleversements de structures inquiètent les infirmières

PRESSE CANADIENNE

La présidente de la Fédération des infirmières du Québec, Jennie Skene, s'inquiète du moral des infirmières alors que s'amorcent d'autres bouleversements de structures dans le milieu de la santé.

En raison de la fusion des établissements de santé, elle craint également que certains de ceux-ci soient dépeuplés de leurs infirmières au profit d'autres établissements et que les quarts de travail plus difficiles à combler, comme ceux de nuit, soient de plus en plus dégarinis.

La dirigeante syndicale a rencontré certains de ses membres, hier, à Saint-Jean-sur-Richelieu, qui sont touchés par ces réformes adoptées récemment par le gouvernement Charest. Au cours d'un entretien téléphonique, elle a souligné à quel point les infirmières «n'avaient pas besoin de ça», après avoir vécu d'autres virages et réformes dans le passé.

Le personnel de la santé fera notamment face aux fusions d'établissements de santé, sous l'égide des nouvelles agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Éventuellement, les listes d'ancienneté du personnel des CLSC (Centres locaux de services communautaires), des hôpitaux et des CHSLD (Centres d'hébergement et de soins de longue durée) devront être fusionnées, causant des maux de tête, selon Mme Skene. Il est à parier, dit-elle, que des quarts de nuit seront alors désertés au profit de quarts de travail plus attrayants, quitte à ce que le personnel change d'établissement, dépeuplant ainsi un établissement au profit d'un autre. Elle prévoit donc «un déséquilibre dans des établissements qui ont parfois de la difficulté à garder leur monde».

Quant à l'autre réforme adoptée avant les Fêtes, qui force la fusion des accreditations syndicales dans les établissements de santé, Mme Skene continue de croire que celle-ci ne vise qu'à «affaiblir les syndicats».

«Ces chambardements vont encore une fois perturber les travailleurs de la santé, si ce n'est les démotiver, et reporter à plus tard la recherche de solutions pour améliorer les conditions de travail», a déploré la présidente de la FIIQ.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynastie, division de Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoy de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

La centrale pompée en milieu urbain conçue par ce chercheur serait composée d'un puits vertical de trois kilomètres de profondeur sur deux mètres de largeur. Ce serait en somme un puits de mine traditionnelle, qu'on pourrait creuser avec des taupes mécaniques conventionnelles.

Trois turbines seraient installées à chaque kilomètre de profondeur, de sorte qu'avec un canal d'amenée d'un diamètre aussi minime que deux mètres, les trois turbines pourraient produire de façon optimale quelque 1000 mégawatts (MW), soit un peu plus que les 968 MW que le Suroît pourra produire à Beauharis en rejetant 2,25 millions de tonnes de gaz à effet de serre par année. Au bout de ce puits profond, plusieurs galeries latérales seraient creusées avec des équipements classiques pour stocker l'eau du fleuve de façon temporaire avant que celle-ci ne soit réacheminée au cours d'eau après les heures de pointe.

La nuit, quand la consommation d'électricité chute à son niveau le plus bas et au moment où les centrales thermiques des États-Unis fonctionnent à 40 % de leur régime optimal, ces centrales produisent des surplus d'électricité peu coûteux, difficiles à écarter et qu'on pourrait acheter pour extraire l'eau des galeries souterraines. Il faudrait 1200 MW pour extraire cette eau qui en aurait produit 1000 par sa chute dans les profondeurs de la terre. Ce coût est beaucoup moins élevé que celui d'une centrale de pointe, qui ne sert en réalité qu'aux moments où la demande porte le réseau hydro-québécois aux limites de sa capacité. «Un tel système nécessite encore des analyses de modélisation et d'optimisation mais repose sur des équipements déjà disponibles sur le marché ou nécessitant un minimum d'adaptation», lit-on dans un document-synthèse de l'IREQ obtenu par *Le Devoir*.

Selon les documents obtenus, la durée de la construction d'un tel projet serait très courte, ce que recherche précisément Hydro-Québec avec son projet polluant du Suroît. Le coût équivalerait au cinquième seulement de celui d'une centrale classique, d'où son grand intérêt économique, sauf peut-être pour le lobby industriel, affamé de projets, qui salue à la perspective des 550 millions de dollars éventuellement dépensés pour construire la centrale du Suroît.

Enfin, une centrale pompée de type urbain pourrait être dotée de trois réservoirs souterrains. Le premier pourrait servir à écrier la pointe de la demande, soit le matin et le soir. Le deuxième pourrait même servir à fournir de l'énergie garantie ou à prix garanti alors que le troisième pourrait servir en situation d'urgence, comme une immense batterie de secours en plein cœur de la métropole.

Avec un tel équipement de production, note le rapport de recherche, la puissance de cette centrale souterraine serait disponible sur demande «en moins de dix

secondes» lors d'une situation d'urgence ou dans le but d'équilibrer le réseau. Un autre avantage de ce projet, c'est qu'il ne requiert aucune ligne de transport parce qu'on peut le construire sur les lieux mêmes de la consommation, à la porte du réseau de distribution. En réalité, rien n'empêcherait d'en construire plusieurs le long du Saint-Laurent, à Trois-Rivières ou à Québec, car le débit minimal du fleuve — 3000 mètres à la seconde en étiage — ne serait affecté que marginalement par une prise d'eau de deux mètres de diamètre. Sans compter que l'eau serait par la suite réacheminée au fleuve sans avoir été altérée après que son énergie et celle de la gravité terrestre auraient été transformées en électricité. Enfin, il ne serait aucunement question de sacrifier un site touristique exceptionnel en raison de sa chute d'eau ou d'ajouter au fardeau des gaz à effet de serre du Québec. Le projet pourrait même donner lieu à des crédits dont profiterait éventuellement Hydro-Québec pour annuler les GES de ses barrages.

Dans les années 70, Hydro-Québec avait jonglé avec deux projets de centrale pompée. Le premier devait être situé dans les gorges de l'actuel parc de la Jacques-Cartier. Il a été mis de côté après ce qui a été l'une des premières grandes batailles environnementales du Québec moderne. La deuxième centrale pompée devait être construite aux portes de Montréal selon un modèle assez similaire à celui optimisé par le chercheur Pierre Couture. Ce projet de 1000 MW aurait été implanté à l'île Charron.

La firme Dessault, conceptrice du projet, proposait de faire chuter à 600 mètres de profondeur une quantité d'eau beaucoup plus importante. Les déblais de ce projet, soit 800 000 mètres cubes pour le puits et dix millions de mètres cubes de pierre pour les galeries-réservoirs, auraient été entreposés dans une carrière de l'est de Montréal. Le projet plus récent de Pierre Couture exigerait, selon les sources du *Devoir*, environ dix fois moins de matériel à excaver: en effet, en utilisant moins d'eau en raison d'une chute cinq fois plus importante, il minimiserait grandement les déblais à extraire du sous-sol.

Comme Hydro-Québec prétend que le Suroît servirait aux besoins du Québec pendant les deux ou trois ans où elle appréhende un déficit de production d'électricité, une centrale de pointe suffirait en principe à combler cet écart. Évidemment, la chose serait différente si, malgré le discours sur les besoins imminents du Québec, Hydro souhaite alimenter les Américains, déjà en situation de surplus d'électricité thermique, avec une centrale comme le Suroît, qui laisserait aux Montréalais la pollution, aux Québécois un surcroît de gaz à effet de serre et au ministre des Finances les millions de dollars des ventes américaines ainsi qu'une part des profits accrus de Gaz Métropolitain pendant que les barrages, en grande partie vidés pour mener la lutte contre le déficit budgétaire, se rempliraient de nouveau, tout doucement.

VIN

SUITE DE LA PAGE 1

l'angle que celles-ci forment entre elles, la pubescence du feuillage et la conformation de son contour dentelé. «Une centaine de caractères morphologiques uniquement sur la feuille peuvent servir à l'identification des vignes», précise Patrick Pollefeys, agronome au Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval. «Or on s'est toutefois rendu compte que certains de ces caractères variaient selon l'environnement dans lequel poussait la vigne. La pubescence des feuilles par exemple changeait selon que la vigne était cultivée en serre ou en champ.»

Les spécialistes se sont alors tournés vers les techniques de la biologie moléculaire, qui permettent de dresser la signature génétique d'un plant de vigne. L'analyse de l'ADN de la vigne constitue un outil complémentaire très puissant pour confirmer l'identité d'un cépage, affirme Patrick Pollefeys et l'ingénieur agronome Thierry Lacombe de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Montpellier et directeur scientifique de la plus grosse collection de vignes du monde. Quelques feuilles de la vigne suspecte suffisent pour en extraire de l'ADN, qui sera ensuite comparé à celui d'une variété de référence connue. Les chercheurs de Montpellier achèvent justement de déterminer le profil génétique des 3000 cépages que comprend l'importante collection de Vassal.

Le génome de la vigne présente de courtes séquences d'ADN — appelées microsattélites — qui se répètent plusieurs fois, comme si l'ADN bégayait, expliquent les deux scientifiques. Le nombre de ces répétitions et leur emplacement au sein du génome font office d'étiquettes qui servent à comparer les cépages entre eux, à la manière des empreintes génétiques qui permettent d'identifier un criminel.

Compte tenu de l'incertitude entourant les vignes américaines, Patrick Pollefeys et son directeur de maîtrise Jean Bousquet se sont appliqués à vérifier l'authenticité des variétés les plus couramment cultivées au Québec à l'aide de ces techniques de biologie moléculaire. Dans le numéro de décembre de la revue scientifique *Genome*, les deux scientifiques confirment entre autres l'identité des cépages seyval

blanc, maréchal Foch, de Chaunac et Chancellor, qui croissent dans les vignobles de Dunham, ainsi que celle de l'eona et de minnesota 78, particulièrement populaires dans la région de Québec. Soulagement parmi la confrérie des vignerons du Québec: la vigne québécoise n'a donc pas de problèmes identitaires! «Les Californiens ont mis pas mal de temps à admettre que le zinfandel était en fait le primitivo d'Italie», souligne par ailleurs Thierry Lacombe. Des travaux de l'Université de Californie, Davis, ont finalement montré qu'il s'agissait bien du même cépage et que cette méprise provenait probablement d'une erreur involontaire commise il y a plus d'un siècle.»

Les empreintes génétiques d'une vigne que l'on tire à partir de l'analyse de son ADN permettent aussi de retracer ses parents, ajoute M. Lacombe. En collaboration avec des équipes américaines, les chercheurs de l'INRA de Montpellier ont ainsi découvert que le chardonnay blanc est issu d'un croisement entre le pinot noir et une très vieille variété disparue, du nom de gouais blanc, qui n'existe plus que dans les collections. «Ce croisement a aussi donné le gamay noir à une autre époque», souligne Thierry Lacombe, qui explique que les enfants nés du même père et de la même mère ne se ressemblent pas nécessairement.

Ces recherches généalogiques ont également révélé que l'un des deux parents du merlot est un cabernet franc et que la syrah est le rejeton de deux très vieux cépages, la dureza et la moudeuse blanche.

Pour leur part, les agronomes québécois Patrick Pollefeys et Jean Bousquet ont observé une plus grande diversité génétique chez les vignes — des hybrides franco-américains — cultivées au Québec que chez les cépages européens. Les espèces viticoles adoptées par les viticulteurs du Québec sont en fait des hybrides obtenus à la suite de croisements entre des plants de vigne européenne réputée pour leurs bons fruits et des cultivars sauvages d'origine américaine reconnus pour leur résistance au phylloxéra, ce puceron parasite qui a entraîné la mort de la grande majorité des vignobles européens.

Des agronomes comme Jo Vandal, professeur de génétique à l'Université Laval dans les années 1940, et des chercheurs de l'Université du Minnesota se sont ainsi ap-

SUITE DE LA PAGE 1

plis avec les mégawatts qu'on a» pour créer des emplois, estime M. Caillé. Le coût marginal de l'approvisionnement actuel d'Hydro-Québec est de 6,5 ¢ le kilowatt. Or le tarif grand puissance d'Hydro-Québec consenti aux grands consommateurs industriels est de 3,7 ¢ le kilowatt. Même si, par le passé, elle avait grimaqué devant les promesses du gouvernement péquiste de fournir de l'électricité à de grands projets, c'est la première fois qu'Hydro-Québec met publiquement et formellement le gouvernement en garde contre de tels projets.

Un projet comme l'agrandissement de l'aluminerie Alouette, qui représente une consommation de 500 MW, correspond à une hausse de tarif de 2 % que tous les Québécois doivent assumer année après année. Ce sont 170 millions par année, soit l'équivalent d'un coût actualisé de deux milliards, a expliqué au *Devoir* le président d'Hydro-Québec Distribution, André Boulanger. Or combien d'emplois promet-on de créer de façon permanente avec l'agrandissement de l'aluminerie Alouette? Pas plus de 340 emplois dans l'usine et 1000 autres dans des entreprises de transformation. Ceci représente 1,5 million de dollars par emploi financé à même les hausses de tarif d'électricité.

Selon des données compilées par Hydro-Québec avec la collaboration d'Investissement Québec et la Société générale de financement et portant sur 86 projets annoncés depuis 1997, les alumineries arrivent au bas de l'échelle de la création d'emplois et des sommes investies par MW. Ainsi, chaque MW consenti à une aluminerie n'a produit que 0,7 emploi et un investissement de 2,8 millions de dollars. En tête de liste vient l'industrie de la transformation alimentaire, avec 234 emplois créés et 26 millions de dollars investis pour chaque MW. Les dérivés du silicium ont créé 64 emplois par MW et injecté 19 millions par MW, les biotechnologies, 34 emplois et 20 millions, la transformation du magnésium ou de l'aluminium, 34 emplois et 14 millions, et l'électronique, 12 emplois et 14 millions. L'industrie chimique et plastique a créé six emplois par MW mais a quand même donné lieu à un investissement de 22 millions par MW. «En pratique, si on peut intéresser quelqu'un qui veut investir dans la transformation alimentaire, on a gagné. On a gagné, et on a gagné beaucoup», a fait valoir M. Caillé.

Le Québec «est à l'aube d'une nouvelle ère en matière de coûts d'approvisionnement», a prévenu M. Boulanger en commission parlementaire. Hydro-Québec arrivera l'an prochain à consommer toute l'électricité disponible au tarif dit patrimonial de 2,79 ¢ le kWh consenti à la filiale de distribution. À compter de l'an prochain, tout accroissement de la consommation sera comblé par un approvisionnement au coût du marché, soit 6,5 ¢, a signalé M. Boulanger. Plus la croissance de la demande en électricité sera forte, plus les hausses de tarif seront élevées.

pliqués à créer de nouvelles variétés qui soient dotées d'une bonne rusticité — aptes à supporter le froid —, qui soient précoces et qui produisent des fruits de qualité. «Une centaine de cépages ont été croisés et recroisés entre eux pour arriver aux variétés qu'on a aujourd'hui», précise Patrick Pollefeys, aujourd'hui chercheur associé à la chaire de recherche en génétique forestière et environnementale. Le pollen de divers cépages européens a été croisé à de nombreuses reprises au pistil [partie femelle] d'une multitude de variétés sauvages d'Amérique. Tandis qu'en Europe, on cherche plutôt à perpétuer les cépages de réputation séculaire, on griffe les grandes variétés européennes sur des racines américaines, armées pour combattre le phylloxéra.»

Bien qu'il précise que l'analyse de l'ADN ne constitue qu'une méthode complémentaire pour l'identification des plants de vigne, Patrick Pollefeys affirme que la signature génétique pourrait éventuellement faire partie de la certification d'un cépage puisqu'elle vient confirmer les données de la botanique.

«Comme les spécialistes de l'ampélographie — étude des caractères morphologiques et agronomiques de la vigne — sont peu nombreux et qu'il est long et difficile de les former, l'utilisation des marqueurs moléculaires dans le domaine viticole permet d'accroître la palette des experts qui sont habilités à identifier les cépages, car les études en génétique sont aujourd'hui plus répandues», fait remarquer pour sa part Thierry Lacombe. Désormais à la portée de tous, les techniques de biologie moléculaire épargnent aux viticulteurs l'achat d'ouvrages spécialisés sur la morphologie de la vigne qui sont très coûteux, ajoute Patrick Pollefeys.

«Les techniques de biologie moléculaire nous servent non seulement à l'identification mais aussi à repérer les gènes qui peuvent être intéressants du point de vue agronomique», poursuit Thierry Lacombe. Grâce aux étiquettes qu'elles permettent de faire apparaître au sein du génome d'un cépage, il devient plus facile d'attraper le gène qui, par exemple, assure la résistance à l'oïdium — un champignon parasite qui affecte notamment la vigne au Québec — dans une variété naturellement tolérante à ce parasite. Une fois isolé, le gène peut ensuite être utilisé dans des programmes de sélection et de création de nouvelles variétés génétiquement modifiées (OGM) ou obtenues par croisements.